

UNIVERSITE CATHOLIQUE DE LYON

INSTITUT DES DROITS DE L'HOMME

MASTER 2 HISTOIRE, THEORIE ET PRATIQUE DES DROITS DE L'HOMME,
MENTION DROITS DES LIBERTES

TOGADOUM GERALDINE

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES SOLDATS DE LA PAIX

REMERCIEMENTS

Avant de présenter ce mémoire de stage marquant la fin de ce séjour passé à l'association Internationale des soldats de la paix, qu'il nous soit permis d'abord de remercier le Tout Puissant, Créateur du ciel et de la terre et son Fils Jésus-Christ pour ce qu'il a fait pour nous. Ensuite de nous acquitter d'un devoir impérieux mais aussi agréable, celui d'exprimer notre gratitude à tous ceux qui ont apporté leur contribution à sa réalisation.

Nos remerciements s'adressent aux autorités de l'Institut des Droits de l'homme, en l'occurrence Madame **Cécile Lefort**, secrétaire de l'Institut pour son soutien indéfectible et les autres professeurs

Notre gratitude va également à tout le personnel de l'association en particulier notre Maître de stage Monsieur **ATTAR BAYROU LAURENT**, à tous les stagiaires, à Monsieur **Bruno** pour la bonne humeur de tous les jours et pour ses conseils

DEDICACES

Nous voulons également dédier ce travail à notre chère mère

- Madame **MAGJIGOTO Djimrangar**, qu'elle trouve en ce travail le fruit de ses sacrifices
- A notre défunt père **TOGADOUM Faustin**
- Nos frères et sœurs **TOGADOUM Florentin**, **TOGADOUM Blaise**, **TOGADOUM Judith**
- A notre compagnon pour son soutien et ses encouragements

TABLES DES MATIERES

REMERCIEMENTS	1
DEDICACES.....	2
TABLES DES MATIERES	3
INTRODUCTION.....	1
Première Partie : LA CONTEXTUALISATION DU CONFLIT SUD SOUDANAIS	6
A. Le Soudan du Sud, un jeune Etat au bord de l'implosion	6
1- Les facteurs politiques	6
2- Les facteurs socioculturels	7
3- Les facteurs économiques	8
B. Les revendications frontalières : un facteur non négligeable	12
1- La dispute de la région d Abyei	12
2- La dispute de la région de Kafia kingi	13
3- Les autres régions disputées.....	13
4- Les facteurs sécuritaires	14
Deuxième Partie : LES ACTEURS EXTERNES DE LA CRISE : LES ENJEUX DE LEURS PARTICIPATIONS ET LEURS ROLES	17
A. Les acteurs régionaux	17
1- L'Egypte et l'Ouganda : les acteurs invisibles de la crise soudanaise.....	17
2- L'Ethiopie et le Kenya : les autres acteurs inavoués	19
B. Les acteurs internationaux	20
1- Les confrontations discrètes entre les USA et la Chine	20
C. Les manifestations des divergences entre les USA et la Chine	24
1- Le soutien de la Chine à Khartoum.....	24
2- Le soutien des USA à l'Armée populaire pour la libération du Soudan	25
3- La crise humanitaire : une manifestation du conflit au Sud Soudan.....	26

Troisième Partie : LA RESOLUTION DU CONFLIT	28
A. Les actions envisagées en vue du règlement du conflit sud soudanais.....	28
1- Le rôle de la communauté internationale dans la résolution du conflit	28
2- Les actions de l'Union Africaine	30
3- Les organismes sous régionaux mandatés par l'Union Africaine	31
B. Les perspectives de sortie de crise.....	34
1- Les probabilités des risques liés à la mise en œuvre du nouvel accord	34
2- Démarches pour remédier contre les risques liés à l'application de l'accord	39
CONCLUSION	41
REFERENCES	43

INTRODUCTION

Le continent africain est le foyer de la plupart des conflits dans le monde¹. Pour Sidi SADY, il « se présente sous la forme d'un point d'interrogation qui ponctuerait le questionnement d'un continent que ses potentialités économiques, culturelles et diplomatiques ainsi que la richesse de son passé prédestinent aux premiers rôles dans le monde, mais que la réalité présente sous un visage moins resplendissant : celui d'une terre déchirée par de nombreux conflits² ». Pendant que certains Etats se remettent progressivement de longues années de crises dévastatrices et douloureuses, d'autres sombrent davantage dans le chaos pour des raisons diverses et variées. C'est le cas du Soudan du Sud qui fait l'objet de notre analyse jusqu' à sa parution en 2011, en deux Etats, le Soudan était le pays qui avait la plus grande superficie en Afrique (2,5 millions de m2) pour une population de 35 millions d'habitants, peu nombreuse au vu de la grandeur du territoire.



Carte n° 1: Le Soudan avant l'indépendance du Soudan du Sud

En effet, placé sous le contrôle britannique entre 1898 et 1956, les Anglais avaient imposé au Soudan un tracé de frontières qui créent sans ambiguïté possible un seul Soudan, mais ils traitèrent le Nord et le Sud différemment. Certains auteurs et historiens, estiment que la politique Britannique avait été soigneusement pensée et mise en œuvre par ces derniers, et que les clivages Nord-Sud qu'elle a contribué à accentuer à l'indépendance du Soudan font

¹ C'est le cas du conflit en République Démocratique du Congo ; du précédent conflit en Libye (2011), en Côte d'Ivoire (2010) ; au Mali (2012) ; puis en République Centre Africaine (2013) pour ne citer que ceux-là.

² Sidi SADY, La résolution des conflits en Afrique, Thèse de Doctorat d'Etat en Sciences politiques, Université Cheikh Anta Diop, Dakar, 2003, 281 p.

partie d'une tactique coloniale délibérée selon le principe du « *diviser pour régner* »³. A titre d'exemple, certaines décisions britanniques affirment l'unicité du Soudan tout en le découpant en deux. C'est le cas de la politique mise en place vis-à-vis de l'islam et du christianisme. Pour éviter toute résistance des musulmans, les britanniques avaient soutenu scrupuleusement l'islam au Nord, en faisant en sorte que les écoles enseignent les principes du coran et la religion islamique. Et dans le même temps, ils installèrent les missionnaires chrétiens au Sud où la population pratiquait les religions locales. Ce qui eut aussi une incidence sur la langue. On retrouve au nord l'arabe et au sud l'anglais et les langues nationales. Jusque-là la situation était paisible puisque les britanniques avaient le contrôle et la maîtrise de la paix dans cette région.

Le clivage entre le nord et le sud s'est accentué avec le départ des colons et l'indépendance du Soudan le 1^{er} janvier 1956. Peu avant l'indépendance, le nouveau gouvernement de Khartoum entend mener une politique de vulgarisation de la langue arabe et de son imposition à la région du sud. Cette attitude a nourri un sentiment de panique parmi les populations du Sud et a atteint son apogée en 1955, avec la mutinerie d'un bataillon installé à Tortit⁴, quelques mois à peine avant que les Britanniques n'aient quitté le Soudan. Ce fut le début de la guerre civile entre le Nord majoritairement Musulman et le Sud à majorité Chrétienne. Il a été reproché au régime de Khartoum de ne pas partager le pouvoir et les ressources du pays avec toutes les parties prenantes, mais aussi le fait que les élites du Nord fassent preuve d'un mépris profond envers les populations non arabes et non musulmanes.

La situation est demeurée tendue entre le Nord et le Sud jusqu'à l'organisation du référendum populaire au Sud portant sur son indépendance vis-à-vis du Nord. Le 9 juillet 2011, est proclamée l'indépendance du Sud Soudan, à la suite d'un vote massif en faveur de la sécession. Ce vote donna naissance à la République du Soudan du Sud⁵. Le nouvel Etat né s'étend sur une superficie de 644 329 km² avec une population estimée à 12 millions d'habitants et a pour capitale Juba. Il est proclamé sous la forme républicaine, avec un système fédéral composé au départ de 10 Etats fédérés: la région de Barh el ghazal avec pour Etats Bahr el Ghazal du Nord, Bahr el Ghazal occidental, les Lacs et le Warab ; la région nommée Équatoria constituée de l'Équatoria-Occidental, l'Équatoria-Central (contient la capitale Juba),

³ Revue Afrique contemporaine N°246 « le Sud-Soudan est-il bien armé pour sa survie ? », Dir. Rémi Genevey, Agence Française du développement, Paris, p.26

⁴ Ville du Soudan du Sud, capitale de l'État de l'Équatoria-Oriental.

⁵<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/soudan-du-sud/presentation-du-soudan-du-sud>

l'Équatoria-Oriental ; et enfin la région du Nil Supérieur constituée de Jonglei, de l'Unité et du Nil Supérieur⁶ et depuis 2019 il y a eu élargissement dont vingt-huit (28) Etats fédérés . Pays à vocation agropastorale, les principales activités économiques de ses populations sont l'agriculture et l'élevage. Il importe toutefois de noter que hormis ces deux premières qui constituent les mamelles de son économie, le sous-sol sud soudanais regorge d'importants gisements de minerais dont le pétrole, le gaz naturel, de métaux et de vastes zones au potentiel agricole et forestier, puis le Nil blanc alimenté par le Barh el Gebel, Barh el Gazal, Barh el arab . Néanmoins, il demeure un territoire enclavé qui est limité au nord par le Soudan, au sud par la République Démocratique du Congo, l'Ouganda et le Kenya, à l'est par l'Éthiopie et à l'ouest par la République Centrafricaine.



Carte n° 2: Le nouvel Etat du Soudan du Sud avec ses pays limitrophes

Au lendemain de l'indépendance, certaines questions clés restèrent à régler entre les deux Etats à savoir le partage des revenus pétroliers, la démarcation de leur frontière commune, le statut des régions contestées par les deux capitales⁷ (Juba et Khartoum). Le pays nouvellement né a connu un énorme succès sur la scène internationale. Très vite, il a été reconnu

⁶ <http://www.axl.cefan.ulaval.ca/afrique/soudan-Sud.htm>, dernière mise à jour : 24 décembre 2015

⁷ https://www.google.com/search?q=carte+g%C3%A9ographique+du+Soudan&client=firefox-b-ab&tbm=isch&source=iu&ictx=1&fir=nIm66GVjclYwVM%253A%252Cbh8fvc42pMQaUM%252C_&usg=AI4_kRGXzhoDbxTmrDHxxStMQD2J0M3RA&sa=X&ved=2ahUKEwj97s_OjbbgAhUKfxoKHe6oAwgQ9QEwC3oECAQQGg#imgrc=nIm66GVjclYwVM

par ses paires africaines malgré la doctrine de l'intangibilité de frontières héritée de la colonisation. De même son indépendance a fait objet de la reconnaissance par les organisations internationales en l'occurrence l'ONU. Cet événement remarquable a fait de ce jeune Etat un pays hors du commun, mais qui demeure sans doute peu armé pour affronter des épreuves majeures liées à son organisation

Très rapidement, alors que les institutions du pays se constituent à peine, le Soudan du sud sombre en juillet 2013 dans la violence avec une lutte acharnée pour le pouvoir qui oppose Salva Kiir, actuel président du Soudan du sud de l'ethnie Dinka et son ex-vice-président Riek Machar de l'ethnie Nuer. Après plusieurs mois de guerres civiles en juillet 2015, sous la pression des Etats-Unis qui ont été le parrain de l'indépendance du Soudan du Sud, les dirigeants de l'Afrique de l'Est se réunirent à Addis-Abeba et obligèrent les deux frères ennemis de Juba à négocier et à signer un nouvel accord de paix tout en sachant que plusieurs accords de paix se sont succédé sans succès. Le conflit qui oppose ces derniers a occasionné des meurtres, viols, recrutements d'enfants soldats, destruction de biens civils et de moyens de subsistance des populations, déplacements de masse, des dizaines de milliers de morts et a exposé une grande partie de la population à la famine. L'impact social, le flux de réfugiés, la situation humanitaire et les outrages portés aux principes démocratiques, avec ses élucubrations constantes peine la communauté internationale et au premier chef, les organisations régionales⁸

Au regard de la situation qui prévaut au Soudan du Sud, quels sont les éléments pouvant définir le conflit qui y perdure ? Quelle analyse géopolitique fait-on de la question ? Quelles solutions durables sont susceptibles d'apaiser la guerre civile dans ce pays et de rétablir une paix durable au sein d'une population déchirée et traumatisée par des hommes en quête de pouvoir ?

Le choix de ce sujet n'est pas anodin. Il nous intéresse à plusieurs égards sur un plan aussi bien théorique que pratique. Sur le plan théorique, son intérêt est de nous permettre de mettre en lumière la conflictualité du pays à partir des considérations historiques et géopolitiques avant de dégager dans une posture pratique les actions concrètes entreprises conformément aux textes de droits en cause dans ce conflit.

⁸Il s'agit notamment de l'Union africaine, les organisations sous-régionales (CEDEAO, CEEAC, SADC, IGAD, Ligue arabe), les ONG africaines, les dirigeants, les populations etc.

Fort de ce double intérêt, nous nous proposons d'analyser les origines, les facteurs et les enjeux potentiels, les acteurs du conflit. Partant d'une approche géopolitique, l'intérêt de notre travail sera d'appréhender les éléments susceptibles de constituer un déterminant géographique ou géostratégique dans la crise qui secoue ce pays. Dit autrement, quels sont les facteurs géopolitiques de la crise sud-soudanaise et comment concourent-ils à la détermination de la nature, des causes et des conséquences du conflit ? En raison de la position géostratégique et le potentiel économique du Soudan du Sud, l'analyse géopolitique de la crise nous permettra d'appréhender les facteurs explicatifs des accointances entre les différents acteurs du conflit (I). Ensuite, il conviendrait d'identifier les acteurs externes de la crise, leurs rôles respectifs et les enjeux potentiels de leur implication aussi bien dans la conduite des opérations que dans le rétablissement de la paix au Soudan du Sud (II). Ces éléments nous semblent fondamentaux pour des recommandations en vue d'une possible sortie de crise (III).

Première Partie : LA CONTEXTUALISATION DU CONFLIT SUD SOUDANAIS

L'analyse contextuelle du conflit sud soudanais révèle une multiple causalité marquée par des signes précurseurs

A. Le Soudan du Sud, un jeune Etat au bord de l'implosion

Derrière les conflits au Soudan du Sud se cachent plusieurs raisons. Les plus évidentes couvrent les dimensions politiques et ethniques. Cette section tentera d'expliquer en synthèse les principaux facteurs.

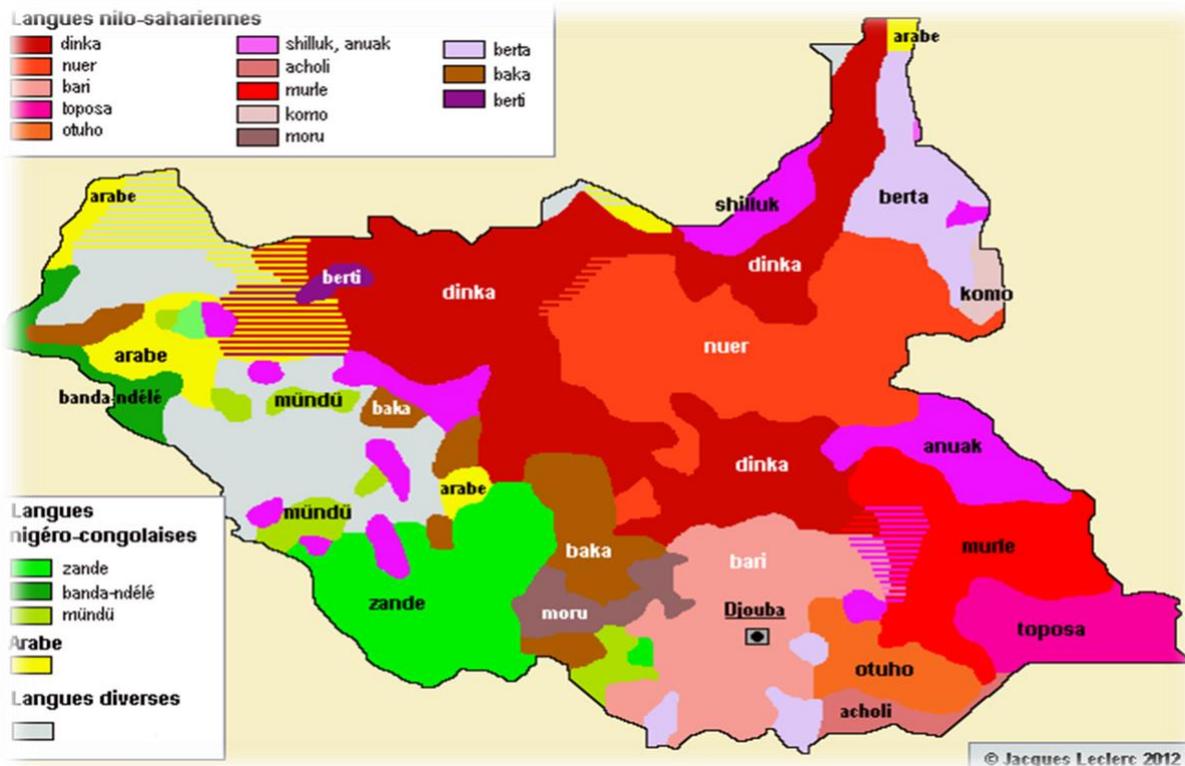
1- Les facteurs politiques

L'ambition première des confrontations entre Salva Kiir et Riek Machar est celle du commandement du Soudan du sud. En effet, les origines de ces rivalités remontent à une période antérieure à l'accession du pays à l'indépendance. En 1984, Machar entame sa carrière militaire et a été désigné comme leader de la rébellion à Addis-Abeba. A ce titre, il a drainé avec lui de nombreux combattants recrutés au sein de sa communauté (Nuer) pour appuyer l'Armée Populaire pour la Libération du Soudan (SPLA) dirigée par John Garang. En 1985, il fut nommé commandant de la région du Haut-Nil (Western Upper Nile). Cependant, ce dernier était opposé aux dirigeants de la SPLA en l'occurrence Salva Kiir, sur plusieurs questions. Il orchestra un putsch manqué en 1991 contre les dirigeants de la SPLA. À la suite de cette défaite, il créa une force parallèle au sein du SPLA et noua des alliances avec Khartoum. En 2002, il rompt ses liens avec Khartoum et rejoint à nouveau la rébellion. Malgré les péripéties, le mouvement maintient sa lutte contre le régime du Général Omar El-Béehir jusqu'à la mort de Garang en date du 30 juillet 2005, dans un accident d'hélicoptère au retour de Kampala. En conséquence, Salva Kiir succède à Garang et nomme Machar au poste de Vice-Président. Le 9 juillet 2011 quand le Soudan du Sud a accédé à son indépendance, un sentiment de méfiance et de suspicion s'est progressivement installé entre les deux personnalités. En juillet 2013, Kiir a accusé Machar, à tort ou à raison, d'ourdir un putsch contre lui. Par conséquent, il l'a limogé. Se sentant en insécurité, Machar a pris le chemin de l'asile en Éthiopie. Pendant ce temps, Machar n'a pas hésité à appeler l'armée à renverser le régime de Kiir. En décembre 2013, une rébellion a éclaté au Soudan du Sud. Elle a été entretenue par Machar. Dès lors, l'ancien vice-président s'est imposé comme le dirigeant de l'Armée populaire de libération du Soudan en Opposition (SPLA/IO). Il en résulte que le désir du commandement anime les deux leaders politiques bien

avant l'assertion du pays à l'indépendance. À cet égard, la conception du défunt président gabonais, **Omar Bongo**, selon laquelle « *on n'organise pas les élections pour les perdre* » est valable autant pour Machar que pour Kiir, prêts à massacrer les populations à cette fin. Jusqu'en 2019, ces deux acteurs qui ont mis le pays en feu et en sang en se disputant le pouvoir sont toujours au centre du jeu politique.

2- Les facteurs socioculturels

Le Soudan du Sud rassemble sur son territoire plus de 50 ethnies. Mais les Dinkas, Nuers et les Zandés sont les trois principales communautés avec respectivement 40% ; 20% et 10% de la population sud soudanaise. Depuis l'indépendance, la crainte de la prédominance de la communauté Dinka sur les autres a été un facteur à la base du conflit au Soudan du Sud. Ceci s'observe surtout lors du partage du pouvoir entre les différentes communautés du pays. En effet, les Dinkas influencent beaucoup le climat politique au Soudan du Sud. Plusieurs personnalités à la tête du pays et membres du Mouvement de Libération Populaire Soudan (MPLS) sont issues de cette tribu. En 2011 par exemple, 43% des personnes nommées au cabinet post-indépendant étaient issues de la communauté Dinka. Le chef de la Cour Suprême, le Chef de la sécurité et le gouverneur de la banque centrale étaient aussi issus de cette communauté. 53% des personnes affectées aux postes d'ambassadeurs étaient également des Dinkas. Ces chiffres démontrent le déséquilibre dans la répartition du pouvoir qui laisse croire que les autres ethnies sont en marge de la gestion politique du nouvel Etat. C'est sous fond de désespoir que les communautés prétendues écartées de l'exercice du pouvoir et des richesses nationales ont préféré faire leurs revendications par la voie des armes.



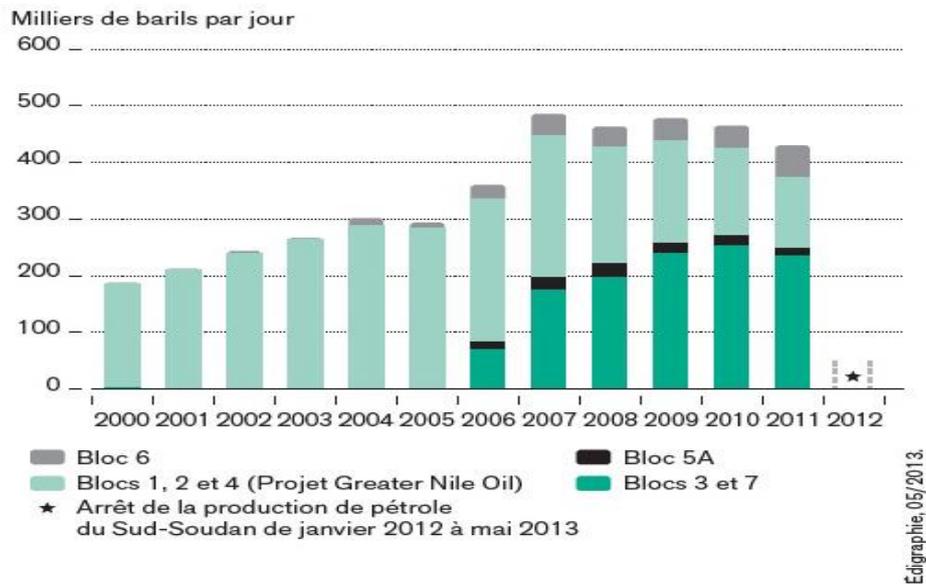
Carte n° 3 La répartition des grandes familles linguistiques au Soudan du Sud

Après de longues années de guerre civile, les Sud-Soudanais espèrent sans doute vivre en paix. Or, sans même toucher les avantages de l'indépendance, la lutte du pouvoir entre deux leaders, Salva Kiir (Dinka) et Riek Machar (Nuer), entraîne le pays dans un chaos dont le dénouement est incertain. Ces deux ex-rebelles de l'avant indépendance du Soudan du Sud, sont aujourd'hui deux principaux rivaux politiques qui se font la guerre à propos du siège de la Présidence de la République. Leur rivalité a ainsi dégénéré en un conflit ethnique auquel diverses milices tribales se sont jointes. Les affrontements ont commencé au lendemain de cette annonce occasionnant des centaines de blessés et de déplacés.

3- Les facteurs économiques

Le contrôle de la manne pétrolière constitue un enjeu majeur dans les confrontations entre les acteurs de la crise du Soudan du Sud. Après le limogeage de Machar par Kiir, les personnalités jugées proches de Machar se seraient vues interdire l'accès au champ pétrolifère. Le territoire des deux Soudans dispose de vingt-trois blocs de prospection pétrolière dont neuf ont des réserves pétrolières significatives prouvées par un rapport du Human Rights First en 2008. Comparés avec la Libye qui dispose de 5 700 km², l'Angola et le Nigéria avec 1 500 km², les blocs des deux soudans envoient 61 000 km². Selon les statistiques de l'Agence

d'Information sur l'Energie des Etats-Unis (U.S. Energy Information Administration) en 2012, les deux soudans sont passés de 2 000 barils par jour en 1995 à 425 000 barils par jour en 2011. Aujourd'hui, la quasi-totalité du pétrole produit au Soudan et au Sud-Soudan provient des blocs 3, 7 et 5A, tous situés au Sud-Soudan ; du bloc 6, situé au Nord-Soudan ; puis des blocs 1, 2 et 4 situés sur la zone du Greater Nile Oil Project, séparée entre les deux pays. De l'an 2000 à 2011, la production dans les différents blocs se présente comme suit :

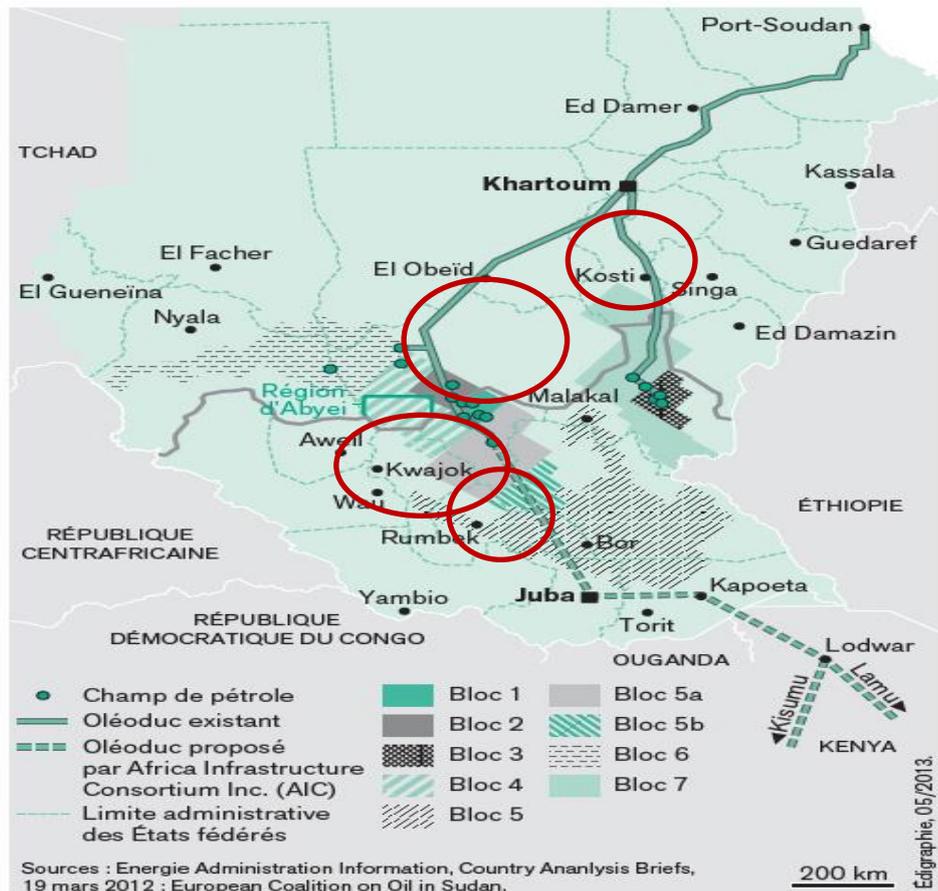


Carte n° 4 Taux de production journalière du pétrole dans les blocs du Soudan du Sud et dans le Project Greater Nile Oil.

Les investissements en vue de l'exploitation du pétrole sont assurés par trois grandes compagnies que sont : la China National Petroleum Corporation (CNPC) de la Chine ; le Petronas de la Malésie et Oil and Natural Gas Corporation Limited (ONGC) de l'Inde. Ces dernières détiennent les plus grandes parts dans les consortia majeurs des deux Soudans que sont : le Greater Nile Petroleum Operating Company (GNPOC), le Petrodar et le White Nile Petroleum Operating Company (WNPOC). Le Soudan du Sud possède 75% de la production totale et se procure d'environ 98% de ses revenus propres⁹. Il en est ainsi parce que la majorité des champs pétroliers se situe au Sud ou sur l'actuelle frontière contestée. En revanche, les oléoducs et les infrastructures de raffinage et d'exportation sont localisés au Nord, ce qui rend le Sud-Soudan dépendant de son voisin pour raffiner, transporter et exporter son pétrole. Cet aspect constitue pour le Nord un moyen de levier considérable pour faire pression sur le

⁹ Afrique contemporaine, 2013/2 n° 246, pages 119 à 120 ; Carole STORA-CALTÉ, « pétrole dans les deux soudans : production, répartition et exploitation des champs pétroliers »

nouveau gouvernement indépendant, en l'absence de projets alternatifs d'exportation¹⁰. La carte suivante explique schématiquement la situation géographique des blocs de production du pétrole, des usines de raffinerie, le couloir de transport ainsi que le point de regroupement en vue de l'exportation



Carte n° 5: localisation géographique des blocs de production, des usines de raffinerie et du site d'exportation du pétrole

Source: http://www.afrique-contemporaine.info/numero_revue/2013-2-le-sud-soudan-est-il-bien-armepour-sa-survie/ (carte réaménagé par nos soins pour mettre en relief, les blocs de production, les usines de raffineries et le point de chute en vue de l'exportation)

A première vue, tout porte à croire que le conflit tribal du Soudan du sud est lié à ses richesses naturelles. Ce qui est tout à fait le cas. Néanmoins, il convient de préciser que les nombreuses lignes de fractures qui se superposent ont en toile de fond, le contrôle de ces richesses et plus précisément des ressources pétrolières.

¹⁰ Ibidem

Sur le plan socio-politique, la problématique de la gouvernabilité au Sud du Soudan a plusieurs facettes. Cela entrave le processus de démocratisation. Les opposants se plaignent du fait que l'Accord de paix global ait indûment promu le Mouvement de Libération Populaire du Soudan (MLPS) en ce que ce mouvement contrôle 70% des branches exécutives et législatives de l'État. Cela fragilise ou rend plutôt difficile la crédibilité de la légitimité de l'État. De plus, la loi fondamentale de ce pays est encore une constitution de transition. Même si cette loi fondamentale prévoit les instances gouvernementales et détaille des dispositions en matière de droits fondamentaux, la réalité est loin d'être le cas. Il y a toutefois très peu de mécanismes de contre-pouvoirs institutionnels. A la lecture du préambule de la Constitution de transition du Soudan du Sud, il ressort que le peuple sud soudanais est dévoué à un véritable processus de guérison national et de construction de la foi et de confiance en la société à travers le dialogue. Le peuple soudanais précise qu'il est déterminé à asseoir les fondements pour une société paisible et fructueuse basée sur la justice, l'égalité, le respect des droits de l'Homme et de l'État de droit ; il s'est également engagé à établir un système de gouvernance démocratique multipartite décentralisé dans lequel le pouvoir doit être transféré et détenu dans le respect des valeurs de la dignité humaine et de l'égalité en droit et en devoir des hommes et des femmes. Il est aussi conscient du besoin de gérer durablement et efficacement les ressources naturelles pour le bénéfice des générations présentes et à venir pour éradiquer la pauvreté et atteindre les objectifs du millénaire pour le développement (actuellement Objectifs du Développement Durable). Ce n'est donc pas les dispositions qui font défaut mais un manque de volonté de la part du gouvernement actuel. De plus en ce qui concerne les responsabilités primaires du "National Government", l'article 53 de la Constitution dispose que les responsabilités primaires du gouvernement national, doivent être le maintien de la paix et de la sécurité, la reconstruction et le développement, la promotion de la bonne gouvernance et du bien-être du peuple, l'exercice du pouvoir dans le respect de l'État central et des entités décentralisées, et dans la garantie des droits et des intérêts du peuple. Monseigneur Majak affirme que le conflit dérive plutôt de l'inexpérience de la direction politique, parce qu'il s'agit « *de quelque chose qui s'apprend* » avec l'expérience et en tirant les leçons de ses propres erreurs.

Le non-respect de ces dispositions constitutionnelles est à la base de l'instabilité qui règne sur le territoire sud soudanais.

B. Les revendications frontalières : un facteur non négligeable

Les frontières entre le Nord et le Sud Soudan sont sujettes à de vives contestations parce que les limites administratives entre les deux Etats ne sont pas clairement définies de façon consensuelle. En effet, l'accord global de paix de 2005 reconnaît comme frontière internationale en cas de séparation à l'issue du référendum d'autodétermination de 2011, les limites régionales de 1956. Malheureusement, le Soudan du Sud est devenu indépendant sans que les 1 800 kilomètres qui le sépare du Nord ne soit clairement délimitée.

1- La dispute de la région d Abyei

Historiquement, il y a neuf (9) chefferies Ngok Dinka, vivant en bonne intelligence avec les Arabes Misseriya du Kordofan et s'estimant trop éloignées de la capitale (Wau) du Bahr el-Ghazal, auraient demandé leur rattachement administratif à Kadugli. Après la première guerre civile (1955-1972), les nouveaux leaders Dinka, qui avaient épousé la cause des séparatistes, demandèrent le retour d'Abyei dans la nouvelle région autonome du Sud¹¹. Ce n'est qu'en 2005, que les accords de paix signés reconnaissent aux « habitants d'Abyei », le droit de se prononcer sur leur rattachement au Nord ou au Sud¹². Le droit de vote devrait être accordé aux Ngoks, Dinkas et autres Soudanais résidant dans la région, notamment les Missiriyas qui sont des éleveurs qui passent jusqu'à six mois de l'année dans cette région. Mais le désaccord sur la composition du corps électoral et sur les limites précises de la région d'Abyei empêchèrent la tenue du scrutin qui devrait se dérouler le 9 janvier 2011. Les limites administratives proposées par un groupe d'experts commis à cet effet ont été rejeté par Khartoum qui estime que ledit découpage serait favorable aux Dinkas. De son côté, Juba accepte les limites proposées par le Tribunal arbitral de la Haye et maintient son opposition quant à l'accord du vote référendaire aux populations nomades. En conséquence, le SPLA et les Forces armées soudanaises s'adonnent à de vives confrontations en vue d'exercer un contrôle réel et effectif sur cette zone stratégique regorgeant des réserves du pétrole. Il en est de même dans la région de Kafia King.

¹¹2 Afrique contemporaine, vol. 246, no. 2, 2013, pp. 112-113, Delmet, Christian. « Les frontières entre le sud et le nord du Soudan. Des enjeux territoriaux majeurs à négocier »

¹² Ibidem

2- La dispute de la région de Kafia kingi

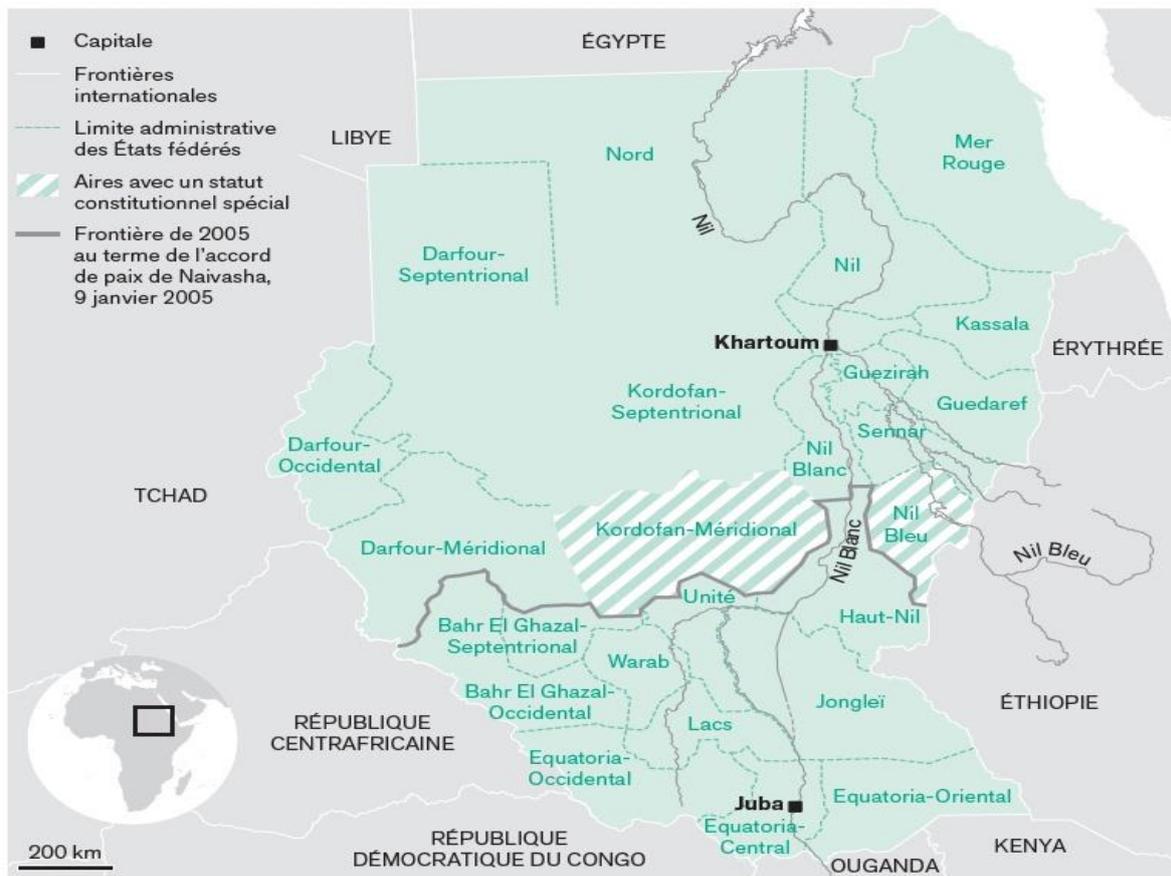
Cette région était occupée par les populations Fertit et Kresh. En raison de la forte dominance et l'influence arabe à travers les violences de destruction de langues et cultures indigènes, la colonie britannique avait jugé bon d'inclure la région dans le Sud. Paradoxalement, ces dernières n'étaient pas considérées comme des sudistes par les Dinkas qui les traitèrent souvent avec condescendance, voire un certain mépris. En plus de son éloignement des centres administratifs du sud, la zone de Kafia Kingi était ainsi ouverte nomades arabes en 1950. Elle sera rattachée ensuite au Darfour par Khartoum en 1960. Or, cette zone regorge de nombreuses ressources telles que l'or, l'uranium, le pétrole et le cuivre. En plus de cet intérêt économique qui suscite sa convoitise, sa position géostratégique constitue également un enjeu politique certain pour le Darfour, le Sud-Soudan et de la République centrafricaine. Mieux, le flux migratoire des trois pays vers cette zone vient complexifier les relations interethniques et accentue les divisions. Les Fertit, qui avaient pris le parti de la rébellion sudiste lors de la première guerre, se retrouvèrent plus facilement dans le camp de Khartoum lors de la seconde. Aussi, la question se pose à beaucoup d'entre eux et à d'autres arabophones venus du Nord de rejoindre ou non la République du Sud Soudan. En dehors de la région d'Abyei et celle de Kafia Kingi, il existe d'autres points de frictions frontalières qui alimentent le conflit entre les peuples.

3- Les autres régions disputées

Les limites territoriales fixées en 1924 à une vingtaine de kilomètres au sud de la rivière Kiir à la frontière entre le Southern Darfur et le Northern Bahr el-Ghazal ne satisfont pas les attentes des Dinkas. Pour ces derniers, les véritables frontières seraient la rivière Kiir. Les Arabes Rizeigat et Misseriya dans une quête d'occupation permanente de la rivière contestent le rejettent cette position des Dinkas. Par ailleurs, à l'intersection des États de White Nile, Southern Kordofan et Upper Nile, le territoire Megenis est revendiqué par les Arabes Baggara Seleim auxquels les Shilluk ne reconnaissent aucun droit. Au nord de Renk, le territoire Joda Wanthou est revendiqué par les Arabes de la ville de Jebelein et les Dinka Abialang. Ces zones dont le statut est contesté et où les bornes géodésiques sont illisibles sont la plaque tournante de mouvements incontrôlables qui ignorent complètement les frontières¹³. A titre illustratif, on

¹³ Concernant les frontières disputées, retrouver l'intégralité de l'article au <https://www.cairn.info/revueafrique-contemporaine-2013-2-page-112.htm> (consulté ce 4 janvier 2019 ; NB : ouvrir dans un nouvel onglet. Un simple clic sur le lien ne renvoie pas à l'article).

peut citer les mouvements des éleveurs saisonniers en quête de pâturages. La carte suivante illustre les zones contestées et le flux des pressions exercées par les acteurs en vue d'une occupation effective.



Carte n° 6: Les zones frontalières contestées et les rapports de forces des acteurs

Source : http://www.afrique-contemporaine.info/numero_revue/2013-2-le-sud-soudan-est-il-bien-armepour-sa-survie/

4- Les facteurs sécuritaires

La dégradation progressive du climat sécuritaire au Soudan du Sud constitue une véritable menace pour la région dans la mesure où elle entraîne, de plus en plus, la fragilisation de la paix dans une région déjà instable. Alors que l'Éthiopie enregistre sur son territoire des confrontations armées entre les parties au conflit, la RDC enregistre un flux de réfugiés assez considérable. En effet, face aux conflits, les réfugiés sud-soudanais, sous la menace de la famine et des maladies épidémiques, sont contraints de fuir le Soudan du Sud pour le Congo. Selon des informations officielles, « le territoire d'Aru (RDC, Province de l'Ituri) a accueilli 7 900 réfugiés ayant fui Juba et installés dans la chefferie des Kakwa à travers les sites d'Ingbokolo

et Kendjo. Constitués essentiellement d'enfants, femmes et personnes âgées, ces réfugiés ont été installés dans des écoles où des pupitres ont servi de bois de chauffe¹⁴». Par ailleurs, des milliers de réfugiés congolais sont obligés de retourner dans leur pays d'origine, compte tenu de la détérioration des conditions sécuritaires dans le pays d'accueil. Selon même source, la région de Faradje (Haut Uélé), aurait accueilli jusqu'en novembre 2016, environ 17 000 réfugiés environ fuyant les affres de la guerre du Soudan du Sud. Pour sa part, l'Ouganda aurait accueilli environ 37 000 réfugiés sud soudanais dont la prise en charge ferait défaut¹⁵. Cette situation va justifier l'intervention d'acteurs externes dans le conflit.

Cependant certaines causes ne sont ni directes, ni indirectes mais se déduisent du comportement des acteurs concernés par la crise ainsi que de la communauté internationale entière. Potentiellement, ces causes suscitent un certain nombre d'interrogations.

En fait, l'existence de l'État est conditionnée par le regroupement d'un certain nombre d'éléments parmi lesquels, une assise territoriale, une population et une organisation gouvernementale. Il s'y ajoute le plus souvent la reconnaissance de la communauté internationale. Le Soudan du Sud, État dont l'indépendance a été chèrement acquise se retrouve face à une réalité sans doute à laquelle elle était la moins préparée. En effet le Soudan du Sud a acquis sa souveraineté dans un contexte où les États ont tendance à conserver l'unité territoriale au nom de l'Uti possidetis, rejetant systématiquement toute demande d'indépendance d'une partie de leur territoire. Cela s'observe par exemple avec la Catalogne en Espagne, la Nouvelle Calédonie en France. Au regard de la situation de ces candidats à la souveraineté, il est clair que le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ne va pas sans un certain nombre de difficultés politique et juridique. En effet si la résolution 1514/XV des Nations Unies prévoit ce droit, elle ne précise pas le processus d'indépendance, le suivi du nouvel État en termes d'organisation politique et d'accompagnement du nouvel État. Cela fait partie désormais des défis auxquels sont confrontés à la fois l'État nouvellement indépendant et la Communauté internationale dont le souci est la préservation de la paix et de la sécurité internationale en veillant au respect des droits fondamentaux. Or dans le contexte sud-soudanais, il n'y avait pas dès le départ, une organisation politique sérieuse pouvant régir le peuple sud-soudanais depuis la phase transitoire jusqu'à la naissance de l'État. Cela pose la question de la nature de l'organisation politique

¹⁴ Adolphe AGENONGA CHOBER, Soudan du Sud : nouvel épice centre des menaces régionales ? Diagnostic des dynamismes complexes, note d'analyse politique, p.7

¹⁵ Ibidem

suffisante pour être considérée comme telle. Il faut du temps pour être une nation. L'évêque de Wau, Mgr Rudolf Deng Majak, l'a souligné en disant que « *les communautés sud-soudanaises n'ont jamais eu la possibilité de vivre ensemble en tant que nation. Il est vrai que nous avons souffert ensemble mais nous n'avons pas approfondi notre formation en tant que nation. Il faut du temps, tant au niveau des responsables qu'à celui du peuple* ». En effet, remarque l'évêque, « *pour la première fois dans son histoire, le peuple du Soudan du Sud a un parlement, un gouvernement souverain et une armée. Il faut du temps pour que ces grandes responsabilités mûrissent, permettant le développement d'une communauté pacifique, stable et prospère*¹⁶ ».

Quelle que soit l'origine du conflit, il oppose aujourd'hui les acteurs locaux que sont Machar et Kiir avec chacun de son côté des forces militaires qui font des confrontations entraînant des conséquences totalement désastreuses pour la population civile. D'un côté comme de l'autre, les rivaux déploient des stratégies et méthodes variées avec l'appui de certains alliés.

¹⁶Intervention dans La Croix

Deuxième Partie : LES ACTEURS EXTERNES DE LA CRISE :

LES ENJEUX DE LEURS PARTICIPATIONS ET LEURS ROLES

Les acteurs et les enjeux de ce conflit sont intrinsèquement liés. L'enjeu de leurs interventions est aussi bien stratégique qu'économique. On note parmi les acteurs, les acteurs internes, les acteurs régionaux que sont le Soudan, l'Ouganda, le Kenya et l'Égypte, et les acteurs internationaux que sont les États-Unis et la Chine.

A. Les acteurs régionaux

Les conflits qui déchirent le Soudan du Sud sont substantiellement alimentés par certaines puissances régionales dont les intérêts s'entrechoquent dans ce pays. La tendance vers la bipolarisation des luttes du pouvoir a tracé une ligne de fracture marquant des appuis extérieurs aux belligérants. Il s'agit d'une part de l'Ouganda qui tente de construire une vaste alliance pour soutenir Kiir et, d'autre part, du Soudan et dans une certaine mesure l'Éthiopie qui apportent leurs soutiens à Machar¹⁷

1- L'Égypte et l'Ouganda : les acteurs invisibles de la crise soudanaise

Le degré de violence, des conséquences et de la complexité de cette crise n'est pas simplement le seul fait des acteurs officiellement connus, mais aussi celui des acteurs extérieurs qui soutiennent les uns et les autres. En effet, chacun des acteurs de ce conflit mène auprès de ses partenaires extérieurs une politique de valorisation de ses options politiques, de ses revendications et le renforcement des relations fondé sur des intérêts réciproques. C'est en ce sens que l'Ouganda, compte tenu de sa proximité géographique avec Djouba et des accords de coopération militaire avec le sud soudan, Kampala a apporté un important soutien militaire aux forces gouvernementales et en plus il est le premier partenaire économique. L'Ouganda joue un rôle très important dans les confrontations armées au Soudan du Sud. Ses militaires sont estimés à entre 2000 et 5000 aux côtés de Kiir, ce qui s'ajoute à ses contingents déjà déployés dans la traque de l'armée de résistance du seigneur (LRA) dont l'effectif varie entre 1000 et 1500. L'ingérence de l'Ouganda semble être sous-tendue par un double enjeu : économique et

¹⁷ À propos du rôle des acteurs régionaux, voir l'intégralité de l'article sur <http://www.thinkingafrica.org/V2/soudan-du-sud-nouvel-epicentre-des-menaces-regionales/>

stratégique. Sur le plan économique, l'Ouganda est un partenaire économique de choix pour le Soudan du Sud. Les soutiens militaires, logistiques et opérationnels ougandais à Salva Kiir apparaissent comme une stratégie visant à protéger les intérêts de ses ressortissants au Soudan du Sud qui sont des opérateurs économiques dans ce pays. Grâce à cette stratégie des milliers d'emplois ont été créés en faveur des ressortissants ougandais au Soudan du Sud. De ce fait, le Soudan du Sud est devenu un territoire par lequel transitent les armes aux forces rebelles dirigées contre Khartoum. À ce titre, Museveni apporte ses soutiens à deux mouvements rebelles soudanais. Il s'agit du Sudan People's Liberation Movement-North (SPLM-N) opérant à partir du Kordofan et de Blue Nile, ainsi que du Justice and Equality Movement (JEM) dont le bastion se trouve au Darfour. Kiir laisse libre cours au transit des armes provenant de Kampala à travers son territoire à destination des rébellions susmentionnées. Dans le cadre des liens entretenus entre Juba et Kampala, le rapport onusien indique que Kiir aurait signé un contrat estimé à 35,5 millions de dollars américains pour lui permettre d'acquérir quatre hélicoptères de combat d'une firme ougandaise. De nombreux ressortissants ougandais se sont installés en territoire sud-soudanais, où ils contrôlent une partie de l'économie. Kampala et Djouba partagent par ailleurs un intérêt dans l'exploitation pétrolière. Néanmoins, depuis le début de la crise sud-soudanaise en 2013, l'Ouganda s'est vu privé d'un de ses principaux partenaires à l'export, dégradant fortement sa balance commerciale¹⁸. Il a donc tout intérêt à voir le conflit sud soudanais se résoudre d'où son rôle actif dans le règlement du conflit.

Le sud soudan fait partie des Etats riverains du Nil. Le fleuve Nil est long de 6 700 km et traverse le Rwanda, le Burundi, l'Ouganda, la Tanzanie, l'Egypte, l'Ethiopie, le Soudan et le Sud Soudan. Les rapports dans l'exploitation du fleuve sont régulés par un accord réunissant neuf (9) des pays concernés, l'Erythrée ayant seulement le statut d'observateur à l'Initiative du Bassin du Nil. L'Egypte de par la grande dépendance qu'elle a vis-à-vis du fleuve et sa place dans son histoire a toujours voulu avoir une position stratégique dans son exploitation. Bien que n'ayant pas de frontière avec le Soudan du Sud, l'Egypte a tissé des liens avec le gouvernement sud soudanais en raison de sa préoccupation concernant l'accès durable aux eaux du Nil étant donné que le pays occupe 45% du bassin du Nil. C'est ainsi qu'un accord a été conclu en 1929 puis révisé en 1959 entre l'Egypte et le Soudan pour un partage des eaux. Cela a permis la construction d'infrastructures comme le canal de Jonglei qui est situé au Soudan du

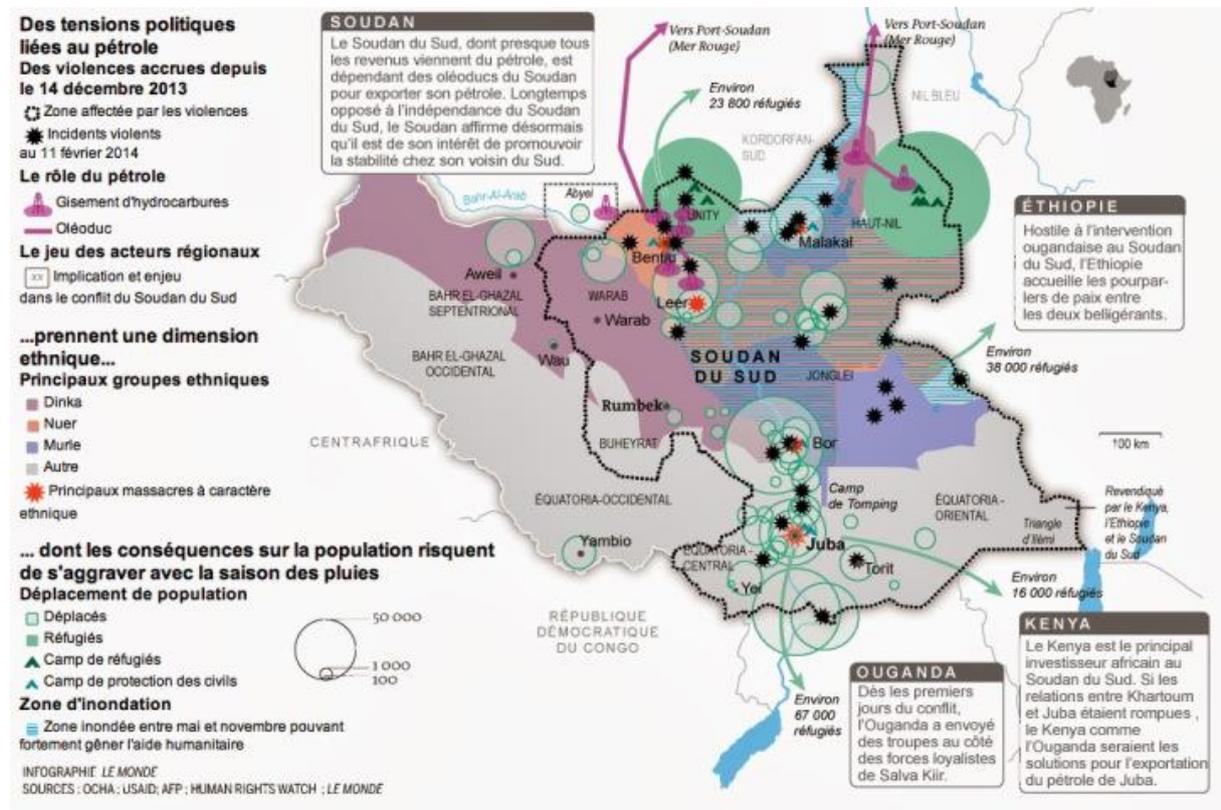
¹⁸<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/ouganda/presentation-de-l-ouganda/>

Sud. La construction du canal avait aussi des visées géopolitiques car Khartoum étant à l'époque en guerre contre les sécessionnistes du Sud, le canal offrait un moyen d'accès rapide au sud pour les forces gouvernementales. Aussi, l'Égypte voulant préserver ses droits acquis sur le fleuve n'était pas favorable à la sécession au risque que Juba remette en cause l'accord de 1959. A l'opposé des États comme l'Éthiopie, le Kenya et l'Érythrée, ce sont montré favorable dès les premières heures, à une redéfinition des rapports pouvant leur permettre d'asseoir une influence économique et géostratégique. La convergence des intérêts stratégiques de l'Égypte et de l'Ouganda au Soudan du Sud a conduit au rapprochement entre Le Caire et Kampala. Lors de leur rencontre à Entebbe (Ouganda) le 18 décembre 2016, le président égyptien, Abdelfattah al Sissi et son homologue ougandais, Yoweri Kaguta Museveni ont signé un accord de coopération militaire dont l'enjeu principal est d'offrir leur soutien à Kiir. À cette fin, Le Caire s'est engagé à déployer 4000 soldats au Soudan du Sud. Mais Kampala a approuvé ce soutien simplement en vue de contrecarrer les menaces d'expansion des frères musulmans sur son territoire. . En 2017, dans le cadre de leur collaboration sur des projets hydrauliques, l'Égypte a octroyé non seulement des fonds mais également fourni du matériel et des services militaires au gouvernement sud soudanais par l'intermédiaire de l'Ouganda.

2- L'Éthiopie et le Kenya : les autres acteurs inavoués

Machar et ses alliés, n'ayant pas de partenaire de taille, trouvent refuges au Kenya dans le cadre de l'IGAD. Leur politique de dénonciation, d'incitation et d'appel au non reconnaissance de la légitimité du gouvernement Kiir par ses partenaires extérieurs ne porta pas un impact. Le voile sur l'appui de Khartoum a été levé, notamment pendant le conflit intercommunautaire dans l'État fédéré de Jonglei, situé à 200 kilomètres environ au nord-est de Juba et ayant comme capitale la ville de Bor. Les Nuer et les Murles, dont une frange est nomade, ont entretenu des relations conflictuelles au cours de dernières années. Rapidement, la main de Khartoum est vue derrière cette tension. Selon un rapport d'une organisation suisse « Small Army Survey », des armes utilisées par la faction Murle seraient transférées par l'armée soudanaise dans sa campagne de déstabilisation du Soudan du Sud. Il faut noter que le chef de guerre Murle, David Yau-Yau est farouchement opposé à Salva Kiir . Les affrontements entre les factions rivales sud-soudanaises ont débordé sur le sol éthiopien dans la région frontalière de Gambella entraînant 208 morts et une centaine de personnes kidnappées en avril 2016. Par ailleurs, dans l'intérêt de la stabilité dans la sous-région, l'Éthiopie, le Kenya et le Soudan sont

devenus des partenaires majeurs du Gouvernement de Kiir dans les différentes séquences de cette crise qui l'oppose aux dissidents



Carte n° 7: Influence géopolitique des acteurs régionaux sur le Soudan du Sud

Source : <https://www.bing.com/images/search?q=Carte+Le+Monde+24.2.2014&FORM=HDRSC2>

B. Les acteurs internationaux

Le conflit au Sud Soudan est également le terrain de confrontation des intérêts américano-chinois.

1- Les confrontations discrètes entre les USA et la Chine

Le contrôle et l'exploitation de ces ressources est une cause principale du conflit actuel. Pour comprendre les raisons de cet affrontement, il est nécessaire d'interroger les enjeux géopolitiques et géoéconomiques de la nouvelle politique africaine des Etats-Unis et de la Chine. Le soutien indéfectible de la Chine au régime de Khartoum et la scission du pays survenue en juillet 2011 sont autant d'indices qui permettent d'observer la « guerre secrète » que se livrent ces puissances au Soudan.

1.1. Les enjeux stratégiques des divergences entre les U.S.A. et la Chine

L'Afrique est un continent riche en matière première et de ce fait elle est devenue un théâtre de l'affrontement économique et diplomatique entre Pékin et Washington autour du contrôle et de l'exploitation des matières premières. Les Etats-Unis utilisent divers stratagèmes pour affaiblir les régimes africains amis de Pékin, parmi lesquels figure le Soudan. En 1978, la compagnie américaine Chevron découvre une importante quantité de pétrole dans le sud soudan. Conscient de l'importance du gisement, le dictateur Numeiri tenta de modifier les frontières avec les provinces du Sud pour garantir au Nord un accès à l'or noir. Cette manœuvre pousse le Sud à se révolter en 1983 sous la bannière du SPLA. Au fil des années, les Etats-Unis accentuent leur pression sur Khartoum, accusé de nombreux crimes, mais surtout d'abriter depuis 1993 Oussama Ben Laden. En 1997, Bill Clinton décrète un embargo contre le Soudan, provoquant l'expulsion de Chevron, de General Motors et de toutes les compagnies américaines, laissant vacant une place que la Chine ne tardera pas à occuper. La détermination du gouvernement américain à fragiliser, voire à disloquer le Soudan participe de cette logique. Le contrôle des côtes maritimes soudanaises est un enjeu stratégique majeur car le Nord-Soudan borde la mer Rouge et constitue un lieu de passage entre le canal de Suez et le détroit de Bab el-Mandeb sur les routes commerciales vers l'Asie. Washington est déterminé à faire de Port Soudan une « pompe à essence » pour son armée et son économie, mais également à faire passer le Soudan dans sa sphère d'influence, face aux velléités chinoise.

1.2. Le soudan : une menace sécuritaire pour les USA

L'attentat du 11 septembre 2001 contre les U.S.A. qui avait pour objectif de faire basculer la tour nord sur la tour sud et de tuer de milliers de civils, a tué 6 personnes et en blessa 1042. La National Security Agency (NSA) réussit à décrypter les écoutes téléphoniques entre la mission soudanaise à l'ONU et le ministère des affaires étrangères à Khartoum. Le 24 Juin 1993, le FBI arrête huit personnes, dont cinq possédant un passeport soudanais. Les interceptions indiquent clairement que Khartoum est derrière l'attentat. Depuis cette date, l'Afrique constitue « une priorité stratégique majeure » pour les Etats-Unis. Pourtant, ce continent est tout le temps dans l'insécurité. Il subit l'influence des idéologies radicales du Moyen-Orient, lorsque ce ne sont pas ses fils notamment ceux de l'Est, du Sahel et du Maghreb qui se déplacent pour soutenir la résistance des activistes dans cette région. Plus exactement, la combinaison des facteurs tels que le partage d'un certain nombre de réalités sociopolitiques avec le Moyen-Orient, leur proximité géographique, et la capacité relative du continent à faire

face au flux de menaces transnationales qui passent ou se développent sur son territoire, le rend pour le moins préoccupant. L'Afrique de l'Est, notamment le Soudan, constitue un "véritable sanctuaire" pour le terrorisme international. En effet, depuis le coup d'état perpétré en 1989 par le général El Bachir et son éminence grise, Hassan al-Tourabi, Khartoum fut transformée en "capitale africaine de la révolution islamique". Afin de canaliser cette menace terroriste, les Etats-Unis mettent sur pieds une "sainte alliance contre Khartoum". Dans cette lutte anti-islamiste, le gouvernement américain instrumentalise ses relais africains, à savoir le président Yoweri Museveni, Aferwerki et Meles Zenawi. En effet, depuis la prise de fonction de l'administration Clinton, un front anti islamiste s'est formé aux Etats-Unis. Le 18 août 1993, le département d'Etat inscrit le Soudan sur la liste des Etats soutenant le terrorisme. Madeleine Albright, nouvelle représentante des Etats-Unis auprès des Nations-Unies, s'est intéressée à l'importance du Soudan dans la perspective du conflit moyen-oriental. Cette dernière s'est interrogée sur l'opportunité de renverser le régime Bachir/Tourabi au profit d'un gouvernement Garang. Un tel changement à la tête du Soudan sécuriserait la politique de pression exercée sur les palestiniens. C'est dans cette optique que « le soutien de basse intensité à Paul Kagamé va se transformer avec Clinton en engagement ferme pour l'aider à prendre le pouvoir et, de la sorte, faire plaisir à Museveni, plus que jamais l'homme-clé du système qui se met en place, et rendre par-là plus cohérente l'association des guerriers africains chrétiens autour de John Garang ». L'attentat contre le World Trade Center de New York de février 1993 a renforcé la détermination de Washington à mettre en place des voies et moyens pour continuer à exercer une forte pression sur Khartoum. Ce séjour de Ben Laden au Soudan de 1991 à 1996 renforce la détermination de Washington à neutraliser le régime de Khartoum. Le président Clinton, prend en novembre 1997, l'Exécutif Order 13067 aggravant les sanctions contre Khartoum. Le dernier paragraphe de cette mesure explique que : « *la situation au Soudan représente une exceptionnelle et inhabituelle menace pour la sécurité nationale et la politique étrangère des Etats-Unis (...). Le gouvernement de Washington s'oppose à l'action et à la politique de Khartoum, particulièrement pour son soutien au terrorisme international (...)* ». Cependant, on dénote une certaine ambiguïté de la part des États-Unis, critique par rapport au Darfour, mais soutenant le gouvernement soudanais dans sa lutte contre le terrorisme. Le gouvernement soudanais, a fourni secrètement ses espions (Mukhabarat) aux États-Unis pour recueillir des informations sur l'insurrection en Irak. Khartoum aurait également assisté les États-Unis lors du renversement des Tribunaux islamiques en Somalie, en maintenant un contact avec les membres modérés de ces Tribunaux et avec certains chefs de guerre. Inscription sur la liste des

Etats commanditaires du terrorisme, sanction économique à son encontre ont permis aux Etats-Unis de soutenir la campagne de l'accession du Sud à l'indépendance. Aux lendemains des indépendances, les Etats-Unis ont fourni un énorme soutien financier au Sud Soudan dans un but purement stratégique en négligeant de promouvoir la bonne gouvernance, la répartition équilibrée des ressources et la réconciliation. Après le début du conflit en 2013, les américains ont apporté 2,7 milliards de dollars en aide humanitaire. Cependant, en 2018, les Etats Unis imposent un embargo sur la vente d'armes, prennent des sanctions à l'encontre de 15 compagnies pétrolières du pays et annoncent la révision des modalités de l'aide humanitaire en accusant le gouvernement en place de s'enrichir dans le cadre de ce conflit¹⁹. L'on pourrait se poser des questions par rapport à ce dernier revirement des Etats Unis qui pourrait être dû à la présence de la Chine qui contrôle au moins 40% des deux principaux champs pétroliers du pays. Ces deux pays se livrent donc une guerre secrète pour asseoir leur influence sur la scène internationale.

1.3. Le soudan : un fournisseur privilégié d'hydrocarbure à la chine

La Chine est devenue le premier consommateur mondial d'énergie, devançant les Etats-Unis en 2010. La Chine ne disposant que de 1,7% de réserves mondiales d'hydrocarbures, ses besoins croissent de façon vertigineuse. Vers l'année 2020, elle devra importer chaque jour entre 10 et 15 millions de barils, plus du double de la production actuelle de l'Arabie Saoudite, l'équivalent de toute la production africaine. Pour pallier cet important déficit énergétique, la Chine déploie sur l'ensemble des zones stratégiques de la planète, une véritable « diplomatie des ressources ». Elle opère un important réexamen de sa politique d'importation de pétrole et met en œuvre une nouvelle politique énergétique. Dans cette perspective, l'intérêt géostratégique pour l'Afrique croît de façon exponentielle dans la politique énergétique chinoise. Pour la Chine, les pays africains constituent une sorte de « terre promise ». Au rang de ces derniers figure le Soudan. Le Soudan dispose d'un sous-sol très riche en hydrocarbures, le brut soudanais assouvit à lui seul 10% des besoins pétroliers chinois. En 2008, exportait quotidiennement en moyenne 800 000 barils de pétrole du Soudan. Le Soudan est le seul pays du continent africain où la Chine s'adonne à la production pétrolière avec ses propres installations. Cela sera d'ailleurs considéré comme un tel succès à Pékin que tous les dirigeants

¹⁹ibidem. 11

de la CNPC seront récompensés d'un avancement hiérarchique au sein du parti communiste. La Chine est considérée comme un acteur majeur dans cette dynamique, arrivé au Soudan grâce à un accord signé en 1997 avec Khartoum à travers la China National Petroleum Corporation. Le pays possède toutes les concessions d'exploitation de pétrole tant au nord qu'au sud. L'enjeu est d'assurer sa fourniture en pétrole et atténuer la dépendance du pétrole vis-à-vis du proche orient très instable. Partenaire tant de Khartoum que de Djouba dans l'exploitation pétrolières, elle a besoin d'une stabilité pour un meilleur rendement. Une alliance tant avec les mutiles qu'avec Djouba lui est favorable car les concessions sont prévues pour de longues durée et tous les deux schémas d'exportation sont envisageables pour elle, des études étant déjà réalisées pour l'Hypothèse d'une exportation via le Kenya. La Chine y exploite le pétrole dans le bassin de Muglad, par le biais de la China National Petroleum Corporation (CNPC), elle est devenue le premier acheteur de pétrole et possède plus de 40% du consortium soudanais Greater Nile Petroleum Operating Company. En sus de la Chine des sociétés françaises et américaines détiennent des contrats dont la mise en œuvre dépend de la stabilité d'où l'implication pour une sortie de crise.

C. Les manifestations des divergences entre les USA et la Chine

1- Le soutien de la Chine à Khartoum

La Chine est l'un des plus importants investisseurs du Soudan. La coopération bilatérale entre les deux pays s'est intensifiée notamment dans les domaines de l'agriculture, la santé, l'éducation et la construction d'infrastructures sociales sanitaires. Par ailleurs, la Chine a toujours apporté son soutien au Soudan contre la pression de la communauté internationale. Dans une résolution 1564 du Conseil de Sécurité, alors que les Etats-Unis proposaient l'embargo sur les armes à destination du Soudan en 2004, la Chine a menacé clairement d'user de son droit de veto contre de telle sanction. Mieux, en 2006, Khartoum a pu résister aux pressions de la communauté internationale, en l'occurrence la résolution 1706 du Conseil de Sécurité qui prévoyait l'envoi de 17 300 casques bleus, en remplacement des soldats de l'Union africaine. Finalement, la communauté internationale s'est trouvée obligée de négocier avec la Chine pour l'adoption de cette résolution. Se trouvant en position de force, la Chine a soumis sa participation à la mission des casques bleus. En effet, « à mesure que les sanctions

américaines et internationales s'intensifient, l'emprise de la Chine sur le Soudan se renforce²⁰». A travers ces manœuvres, la Chine privilégie à tout prix ses intérêts avec Khartoum. Pour leur part, les Etats-Unis apportent leur soutien au SPLA.

2- Le soutien des USA à l'Armée populaire pour la libération du soudan

Bien avant l'indépendance du Soudan du Sud, les Etats-Unis ont participé activement à la dislocation du régime de Khartoum en apportant un soutien appréciable, notamment la fourniture des armes au SPLA du Général John Garang, La figure emblématique qui a joué un rôle fondamental dans ce sens est Roger Winter²¹. Ce dernier a joué un rôle important dans les négociations ayant conduit à l'indépendance de la région du Sud. En 2004, il est nommé représentant spécial du département d'état dans les négociations entre Khartoum et les rebelles du Sud-Soudan. Il assiste aux réunions du SPLA et a pendant longtemps assuré les liaisons entre John Garang et les mouvements rebelles du Darfour. Dès l'assertion du Soudan du Sud à l'indépendance le 9 juillet 2011, Winter est nommé conseiller spécial du gouvernement de Juba. Par ailleurs, les Etats – Unis d'Amérique ont intensifié leur action aux côtés du nouvel Etat en vue de neutraliser le régime de Khartoum, d'écarter ou du moins, limiter la pénétration et l'accès de la Chine, leur concurrent privilégié, aux champs d'exploitation du pétrole. Cela se justifie d'autant plus que le pays dispose désormais d'environ 80% des réserves appartenant à l'ex-Soudan. Cette ambition s'est confirmée sur le plan politique avec la nomination par le Président Barack Obama d'un envoyé spécial, le Général Scott Gration, au Soudan du Sud dans le but de veiller de prêt aux intérêts américains, d'intensifier la pression et inciter à la dynamisation des relations entre les deux pays. La communauté internationale au regard de l'enjeu sécuritaire que représente le Soudan du Sud, n'est pas restée indifférente à la résolution de la crise.

Le conflit sud soudanais a plongé le pays dans une crise humanitaire qui continue encore de nos jours à s'intensifier et à s'étendre sur tout le territoire car malgré la forte mobilisation des organisations humanitaires, les Sud-Soudanais sombrent dans un grand désastre humanitaire

²⁰ Serge Michel & Michel Beuret, La Chinafrique. Pékin à la conquête du continent noir, Paris, Grasset et Fasquelle, 2008, p.p. 242-243

²¹ Roger Winter est administrateur adjoint de l'United States Agency for International Development (Usaid) pour la démocratie, les conflits et l'aide humanitaire. Il est le représentant spécial des Etats-Unis au Soudan

3- La crise humanitaire : une manifestation du conflit au sud soudan

Alors que le conflit du Soudan du Sud est entré dans sa cinquième année en 2018, la crise humanitaire continue de s'aggraver dans des proportions très alarmantes. C'est ainsi que de Juba, le conflit embrasa les principaux et stratégiques États à savoir Jonglei, Unité et le Haut-Nil à travers les ralliements d'autres groupes armés notamment l'Armée blanche, alliée à l'opposition, et le Mouvement pour la justice et l'égalité (MJE) qui combattait pour le compte du gouvernement. La situation humanitaire est devenue quasiment intenable avec des zones qui sont sans issue pendant plusieurs semaines parce qu'occupée par les combattants. On note depuis 2013, des dizaines des milliers de morts et une violation littérale du droit international humanitaire. En effet, les combattants, en plus des cibles non autorisées par le droit international humanitaire, se livrent à des actes de tueries, de tortures, de viols, de vols, d'émasculations, d'enlèvements et d'enrôlements sans distinction. Commis sur la base de l'appartenance ethnique ou de l'affiliation politique. Les hôpitaux et les lieux de culte transformés en refuges sont allègrement saccagés par les forces combattantes au prix de la vie des civils qui s'y trouvent. Des maisons, des installations médicales, des institutions publiques, des locaux privés, des réserves de nourriture et de l'aide humanitaire sont soit pillés, soit endommagés, soit encore mis à feu par les combattants.

Le pays, plonge dans un marasme économique, le prix des denrées alimentaires et de l'énergie a augmenté, le coût de vie ne cesse de flamber ce qui amène les populations à quitter pour certains leur lieu de résidence pour une autre ville et pour d'autres des pays voisins. On dénombre 2 100 000 personnes déplacées et 2 256 499 réfugiés dans les pays limitrophes (Ouganda, Soudan, Ethiopie, Kenya, RCA et la RDC)²²

Pour échapper à la mort, à la barbarie de la guerre, ces personnes sont obligées de quitter les lieux pour se regrouper dans les zones les plus éloignées de la capitale ou des agglomérations urbaines, des zones où l'eau, l'électricité, les abris et les routes sont inexistantes ou presque inexistantes.

L'état de famine qui n'est pas dû à une sécheresse ou à une mauvaise récolte mais plutôt à une guerre a été déclaré dans le nord du Sud Soudan précisément les localités du Leer et du

²²<https://www.diploweb.com/Afrique-Sud-Soudan-une-geopolitique-du-malheur.html>

Mayendit depuis février 2017. Cette famine touche plus de 100.000 personnes directement et menace un million d'autres²³.

La situation en matière de sécurité des femmes demeure encore précaire, elles subissent des viols collectifs et d'autres formes de violences sexuelles, qui sont une caractéristique du conflit ethnique du Sud Soudan. Employé à la fois comme tactique/arme de guerre, le viol est un facteur qui pousse au déplacement forcé laissant souvent des séquelles irréparables. La mission des Nations Unies sur place a enregistré 125 femmes et filles ayant demandé à être soignée après avoir été agressées sexuellement et battues sur le chemin qui les menait à Bentiu²⁴.

La situation des enfants est également extrêmement préoccupante. Le secrétaire général de la MINUSS²⁵ dans son rapport rappelle que depuis 2014, plus de 600 enfants ont été victimes de violences sexuelles, d'enrôlement forcé, de malnutrition sévère et de non-scolarisation (environ deux millions d'enfants non scolarisés selon l'Unicef). Dans le jeune Etat, la paix n'éloigne pas les risques de famine

Au regard de la crise humanitaire qui sévit actuellement au Sud Soudan, plusieurs actions ont été engagées sans succès dans le but d'apaiser les parties. Il est donc primordial pour les Etats de mettre de côté leurs intérêts dans le but de mettre un réel terme au conflit.

²³www.lefigaro.fr

²⁴<https://news.un.org/fr/story/2018/12/1030741>

²⁵Mission des Nations Unies au Soudan du Sud

Troisième Partie : LA RESOLUTION DU CONFLIT

Plusieurs actions ont été entreprises tant sur le plan régional qu'internationale dans le but de résoudre la crise du Soudan du sud (A) mais au regard des réalités, rien ne prouve que les efforts fournis jusqu'aujourd'hui, garantissent une sortie de crise d'où la nécessité de recourir à d'autres démarches que nous jugeons prometteurs (B).

A. Les actions envisagées en vue du règlement du conflit sud soudanais

La situation au soudan du sud a suscité de vives réactions et des schémas de sortie de crise ont d'emblée été proposés

1- Le rôle de la communauté internationale dans la résolution du conflit

Au plan international, il urge de prendre des mesures coercitives contre les acteurs impliqués dans le conflit comme cela a été le cas en Lybie. En effet, dans le cadre de la résolution du conflit en Lybie, le Conseil de sécurité a, par sa résolution 1973 du 17 mars 2011²⁶ d'une part et celle 2009 du 16 septembre 2011²⁷ d'autre part, pris des mesures beaucoup plus contraignantes consistant non seulement à créer pour une période initiale de trois mois une Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) mais aussi à l'embargo sur les armes, le gel des avoirs²⁸ ainsi que l'établissement de zone d'exclusion et d'interdiction de vol. Dans le cas du Soudan du sud, le Conseil de sécurité, préoccupé par le fait que les deux parties n'aient pas honoré les engagements qu'elles avaient pris et qu'elles n'aient pas véritablement lancé le processus de paix qui doit conduire à un règlement politique de la crise, ni mis fin aux violences, s'est vu obligé d'adopter des mesures plus contraignantes contre toute personne physique ou morale empêchant ou pouvant constituer un obstacle à l'application des accords signés²⁹ par la résolution 2206 du 3 mars 2013³⁰. En effet, tout en condamnant les violations flagrantes et persistantes des accords signalées par le mécanisme de surveillance et de vérification de l'IGAD, cette résolution adopte en son paragraphe 9, une interdiction de voyager³¹ ainsi que le

²⁶ Adoptée par le Conseil de sécurité à sa 6498e séance, le 17 mars 2011.

²⁷ Adoptée par le Conseil de sécurité à sa 6620e séance, le 16 septembre 2011

²⁸ La Libyan National Oil Company (Compagnie pétrolière nationale libyenne) et la Zueitina Oil Company ne seront plus soumises au gel des avoirs.

²⁹ La Libyan National Oil Company (Compagnie pétrolière nationale libyenne) et la Zueitina Oil Company ne seront plus soumises au gel des avoirs.

³⁰

³¹ Arrêté du 22 février 2018 portant application des articles L. 562-3 et L. 714-1 et suivants du code monétaire et financier

gel des avoirs³² et crée à cette fin, un comité de sanction chargé de veiller à l'effectivité desdites mesures³³. Le 7 avril 2016, le Conseil de sécurité a adopté une nouvelle résolution 2280 visant la prorogation desdites mesures. Il ne peut avoir dérogation à l'application desdites mesures que « lorsque le Comité établit que tel ou tel voyage se justifie pour des raisons humanitaires, y compris un devoir religieux ; que l'entrée ou le passage en transit est nécessaire aux fins d'une procédure judiciaire ; et enfin, lorsque le Comité conclut que telle ou telle dérogation contribuerait à la réalisation des objectifs de paix et de réconciliation nationale au Soudan du Sud et à la stabilité de la région³⁴ ». Le Conseil dans les paragraphes 6 et 7 de sa résolution 2290³⁵ « souligne qu'il est prêt à imposer des sanctions ciblées afin d'appuyer la quête d'une paix durable et sans exclusive au Soudan du Sud, notamment par l'application rapide et intégrale de l'accord ; puis décide de reconduire jusqu'au 31 mai 2017 les mesures concernant les voyages et les mesures financières imposées par les paragraphes 9 et 12 de la résolution 2206 ». Ces sanctions seront par la suite prorogées jusqu'au 15 mars 2019 y compris le gel des avoirs et les interdictions de voyager. En tout état de cause, il réaffirme une fois encore qu'il n'y a pas de solution militaire au conflit. En somme, le Conseil de sécurité dans la résolution de la crise au Soudan du sud n'a usé que des mesures provisoires³⁶ et celles non militaires³⁷. Cela témoigne en effet une sorte d'hésitation à recourir aux mesures coercitives de l'article 42. Or le bilan du conflit ne cesse de s'alourdir. C'aurait été bien que le Conseil de sécurité, comme il a été le cas en Côte-d'Ivoire, prenne une résolution de maintien de la paix avec une composante militaire sur la base de l'option b) prévue dans le rapport du Secrétaire général. Il s'agit en l'occurrence de la résolution 1479 du 13 mai 2003 par laquelle « le Conseil de sécurité a décidé de créer, pour une période initiale de six mois une Mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire (MINUCI) avec pour mandat de faciliter la mise en œuvre par les parties ivoiriennes de l'Accord de Linas-Marcoussis et comprenant une composante militaire, en complément des opérations menées par les forces françaises et celles de la CEDEAO³⁸ ». Présente sur place à travers la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations-unies au Sud Soudan,

³² Paragraphe 9 de la résolution 2206

³³ Arrêté du 22 février 2018 précité

³⁴ Paragraphe 12 de la résolution

³⁵ Adoptée par le Conseil de sécurité à sa 7702e séance, le 31 mai 2016

³⁶ Art. 40 de la Charte des Nations unies

³⁷ Art. 41 de la Charte des Nations unies

³⁸ Paragraphe 2 de la résolution 1479 adoptée par le Conseil de sécurité à sa 4754e séance, le 13 mai 2003 « le Conseil décide de créer, pour une période initiale de six mois, une Mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire (MINUCI)

l'Organisation des Nations-unies a réagi dès les premières heures. Le Conseil de Sécurité a, au lendemain de l'indépendance, installé la MINUSS en vue d'accompagner le jeune État dans l'instauration d'une situation sécuritaire. Cette mission a vu son mandat s'élargir avec les événements de Décembre 2013. Le conseil, a, à travers sa résolution 2109 appelé à une redéfinition du mandat qui sera faite avec la résolution 2155 de Juin 2014. Au-delà de l'observation du respect des droits de l'Homme, la MINUSS a pour rôle l'observation du respect de l'accord de cessez-le-feu. Cette opération de maintien de la paix passe donc au statut de force d'interposition. Elle compte 12500 militaires et policiers présents sur l'ensemble du territoire mais peine à la réalisation de sa mission vu la recrudescence de la violence et le nombre de victimes. Sur le plan international, il est à relever également les actions diplomatiques de certains États comme les États-Unis, la Grande Bretagne, la Norvège, la chine et l'Afrique du sud. Ces États qui ont forte audience dans la communauté internationale ont lancé des appels au dialogue et appuyer l'action de proximité entreprise au niveau continental. Si pour les uns cela leur incombe au titre de l'impératif de protection des droits humains, il convient de relever que des intérêts économiques guident l'action des autres ce qui fait douter d'une sincérité.

A l'action internationale s'ajoute également celle diplomatique de l'Organisation continentale, l'Union Africaine.

2- Les actions de l'Union Africaine

L'Union africaine a créé en 2011 un groupe de haut niveau composé d'anciens chefs d'État chargé de faire une conciliation en vue de résoudre la crise sécuritaire au Soudan et les questions frontalières avec le Soudan du sud et le Darfour. Ce groupe est chargé de régler les conflits territoriaux en collaboration avec Khartoum mais aussi d'appeler les belligérants à un accord. Il est dirigé par l'ancien chef d'État de l'Afrique du sud, M. Tabo M'beki, qui a exhorté le gouvernement sud soudanais à offrir aux MPLS, un cadre de concertation en vue d'éviter une escalade de violence. Le groupe est doté d'un Mécanisme de surveillance du cessez-le feu et des arrangements sécuritaires transitoires (CTSAMM) chargé de veiller aux respects du cessez-le-feu. En outre, des menaces de sanctions dont le risque de suspension voire d'exclusion et les sanctions économiques individuelles ont été faites à l'encontre du gouvernement mais aussi des leaders de la rébellion. Aussi, le Conseil de Paix et de sécurité de l'Union a, en sa 571 -ème réunion du 29 Janvier 2015, appelé le groupe de haut niveau à coordonner ses actions avec la MINUSS et la médiation de l'IGAD en vue d'une issue rapide. Elle a aussi salué les efforts

entrepris par la conférence des chefs d'Etat et du gouvernement (CCEG)³⁹ en vue de mettre en place une Mission de l'UA pour le Soudan du sud.

En vertu du principe de subsidiarité, les acteurs cités soutiennent l'action de proximité menée par l'Autorité Intergouvernementale pour le Développement (IGAD).

3- Les organismes sous régionaux mandatés par l'Union Africaine

Conformément au principe de subsidiarité reconnu par la Charte des nations unies⁴⁰, l'Assemblée des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union africaine a initié à Nairobi le 27 décembre 2013 lors de son 23e sommet extraordinaire consacré in extenso à la crise au Soudan du Sud, *un « peacemaking and diplomacy⁴¹ »* assorti d'une proposition de médiation dont s'est portée garante l'Autorité Intergouvernementale pour le Développement (IGAD)⁴². L'IGAD est une organisation sous régionale de l'Afrique de l'est qui intervient dans plusieurs domaines tels que le développement et le commerce régional, l'alimentation, le transport, la protection de l'environnement, la création d'un marché commun et surtout la promotion de « la paix et la stabilité dans la région⁴³ » et la création « des mécanismes au sein de la région pour la prévention, la gestion et la résolution des conflits interétatiques et intra-étatiques à travers le dialogue⁴⁴ ».

La tentative de règlement pacifique du conflit sud soudanais par l'UA est passée par la création d'un cadre institutionnel composé de deux organes : un organe diplomatique composé des envoyés spéciaux puis d'un second organe politico-technique qui est l'équipe de suivi et vérification du processus de paix. Cette équipe a été conduite par l'Ambassadeur éthiopien

³⁹<https://www.memoireonline.com/07/09/2425/Le-panafricanisme-dintegration-comme-reponse-aux-problemes-securitaires-africains.html>

⁴⁰ Conformément aux dispositions de l'article 51 al.1er de la Charte des Nations Unies, « aucune disposition de la présente Charte ne s'oppose à l'existence d'accords ou d'organismes régionaux destinés à régler les affaires qui, touchant au maintien de la paix et de la sécurité internationales, se prêtent à une action de caractère régional, pourvu que ces accords ou ces organismes et leur activité soient compatibles avec les buts et les principes des Nations Unies ».

⁴¹ Le « *peacemaking and diplomacy* » est un accord négocié avec des intervenants extérieurs, des praticiens ou des acteurs non-officiels.

⁴² Créée en 1986 et dont le siège se trouve à Djibouti, l'autorité intergouvernementale sur le développement est un groupement régional associant huit pays est-africains : Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Kenya, Somalie, Soudan, Soudan du Sud et Ouganda

⁴³ Site officiel de l'IGAD : <https://igad.int>

⁴⁴ *Observatoire des Enjeux Politiques et Sécuritaires dans la Corne de l'Afrique*, Août 2015, p.p. 24-25. Patrick FERRAS, Note 11 : « l'Autorité Intergouvernementale pour le Développement : une solution d'avenir ? »

Seyoum Mesfi (Chef de mission) et deux Généraux de l'armée, l'un kenyan et l'autre Sud soudanais, ayant respectivement pour noms Lazaro Sumbeiywo et Mohamed Ahmed El Dabi. Cette session s'est soldée par la signature de deux accords⁴⁵ à savoir : *l'accord sur la cessation des hostilités et l'accord sur le statut des détenus*.

La première porte sur la cessation des hostilités entre le gouvernement et les rebelles. Par cet accord, les parties s'engagent à « *cesser immédiatement toute opération militaire* », à geler leurs positions et à s'abstenir de tout acte susceptible de conduire à une confrontation : déplacements de troupes, approvisionnement en munitions, etc. L'accord stipule également que les parties s'engagent à « *redéployer et/ou progressivement retirer du théâtre d'opérations en République du Soudan du Sud les forces, groupes armés et forces alliées invitées par chaque camp* ». Le gouvernement et la rébellion du Soudan du Sud s'engagent à se retenir de toute attaque contre la population civile et acceptent d'assister les personnes déplacées à rentrer chez elles, mais aussi d'ouvrir des corridors humanitaires. Selon les termes de l'accord, ce cessez-le-feu était censé entrer en vigueur 24 heures après signature. A cet effet, un mécanisme de vérification a été établi. Le mécanisme de surveillance et de vérification de l'IGAD a continué d'appuyer le processus de paix mené sous l'égide de l'IGAD par des activités de surveillance, d'enquête et d'information, le respect par les parties belligérantes de l'accord. Les huit équipes de surveillance et de vérification de l'IGAD ont été déployées à Malakal, Melut et Nasser dans l'État du Haut-Nil, à Bentiu et Pariyang dans l'État de l'Unité et à Bor dans l'État du Jongleï, une équipe mobile opérant à Djouba et l'équipe affectée à Akobo menant ses activités depuis Bor. C'est ce qui ressort du moins du rapport du Secrétaire général des Nations-Unies en octobre 2014. Sur la base d'un mémorandum d'accord, la mission de l'ONU a appuyé les travaux du mécanisme de surveillance et de vérification de l'IGAD comme le prévoyait l'accord, notamment en lui fournissant des services de sécurité mobiles et de sécurité des sites. Le deuxième accord aboutit à un compromis entre les parties pour « *établir un processus de réconciliation nationale inclusif dans lequel les détenus et d'autres acteurs politiques, les organisations de la société civile, les chefs traditionnels et religieux auront un rôle significatif à jouer*⁴⁶ ».

⁴⁵ Selon Raymond GUILLIEN et Jean VINCENT, *Lexique des termes juridiques*, Dalloz, 12e édition, un accord désigne « *la rencontre des volontés en vue de produire l'effet de droit recherché par les parties* ». Dans le cadre de la résolution d'un conflit politique tel au Soudan du sud, le concept renvoie à un compromis signé entre les protagonistes à un conflit, sous la supervision de l'IGAD

⁴⁶ *ibidem*

Quelques jours après, un autre accord a été conclu en février 2014 et est venu préciser les modalités de mise en œuvre du cessez-le-feu. Mieux, le 5 mai 2014, il fut signé un accord de renouvellement de l'engagement à mettre fin aux hostilités. Quatre jours plus tard, un accord de paix a été négocié à Addis -Abeba sous l'égide de l'IGAD et aboutira à la conclusion dudit accord le même jour sur l'acheminement de l'aide humanitaire. Pour l'essentiel, les parties conviennent d'ouvrir les corridors humanitaires, conformément à l'accord de cessation des hostilités du 23 janvier 2014, et celui du 5 mai 2014 et s'engagent à nouveau à coopérer sans condition aucune avec les Nations Unies et les organismes humanitaires pour veiller à ce que l'aide humanitaire atteigne les populations touchées dans toutes les régions du pays devant les recevoir⁴⁷. Par le même, les parties conviennent d'un « *gouvernement de transition d'unité nationale offrira la meilleure chance à la population du Sud-Soudan de faire avancer le pays*⁴⁸ ». Dans ce cadre, l'IGAD a adopté un protocole sur les principes convenus des dispositions transitoires de résolution de la crise, lequel protocole a confirmé le Président Kiir au poste de Chef de l'État, du gouvernement et des forces armées pour une période de 30 mois et lui a donné le pouvoir de nommer un vice-président⁴⁹. Ces avancées ont été solennellement saluées par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2155 du 27 mai 2014⁵⁰. A la suite d'un accord de réengagement et modalités d'application de la cessation des hostilités conclu à Addis-Abeba le 25 août 2014, il a été respectivement conclu un accord militaire sur la réunification du Mouvement Populaire de Libération du Soudan à Arusha le 21 janvier 2015 ; puis un accord intérimaire de formation d'un gouvernement de transition et d'unité nationale le 02 février 2015. Toutefois, les accords de paix signés par le Soudan du Sud de janvier 2014 à février 2015 n'ont pas abouti à un règlement du conflit. Au vu de cela, les dirigeants de la partie est africaine, lors de la réunion de juillet 2015 à Addis-Abeba, ont invités les deux protagonistes à trouver un terrain d'entente à travers un nouvel accord de paix en août 2015. Un gouvernement d'unité nationale de transition (TGoNU) a été formé en avril 2016 après la signature de l'accord du 17 août 2015 portant résolution du conflit au Soudan du Sud. Le 21 décembre 2017, un nouvel accord de cessation des hostilités a été conclu, accord par lequel les parties se sont engagées à nouveau saisir cette unique opportunité présentée par le forum pour revitaliser les précédents

⁴⁷ IGAD, Agreement to Resolve the Crisis in South Sudan, Addis Ababa, 9 May 2014. Les intervenants comprennent : les deux négociateurs directs (le GRSS et le MPLS/APLS dans l'opposition), et d'autres comme les dirigeants du MPLS (anciens détenus), les partis politiques, la société civile et les dirigeants confessionnels

⁴⁸ ibidem

⁴⁹ Rapport du Secrétaire général sur le Soudan du Sud, 30 septembre 2014.

⁵⁰ Extrait de la résolution 2155, adoptée par le Conseil de sécurité à sa 7182e séance, le 27 mai 2014.

accords et résolus à s'engager de manière constructive et diligente dans le processus afin d'arriver à un règlement pacifique des conflits et à un silence complet des armes à feu au Soudan du Sud. Le 5 février 2018, la « *seconde phase du forum de redynamisation des pourparlers de haut-niveau*⁵¹ » a été l'occasion pour condamner avec fermeté les violations de l'accord de cessez-le-feu du 24 décembre 2017 quelques heures seulement après sa conclusion. La session s'est clôturée sous le fond des menaces de sanctions sévères contre les parties.

Malheureusement, tous ces accords ont été couronnés d'échec parce qu'ils sont banalisés par les belligérants qui n'hésitaient pas à les violer quelques jours ou même quelques heures après leur signature. Ce fut le cas des accords de 2014 relatifs à la cessation des hostilités et au statut des détenus. L'accord du 17 Août 2015 (ARCSS) qui devait mettre fin à la guerre a, lui aussi, été violé. Or, il regorge essentiellement, les mêmes éléments que le dernier accord signé le 12 septembre 2018 (R-ARCSS) qui représente aujourd'hui un espoir de sortie de crise. En effet, l'accord de 2018 n'est en réalité qu'une revitalisation de celui de 2015 qui n'a pas été respecté par les parties au conflit. Néanmoins, quelques modifications ont été apportées au nouvel accord notamment sur la composition du gouvernement (un président, un premier vice-président et 4 vice-présidents) et l'affirmation d'une volonté plus accentuée pour le respect des droits de l'homme. La question qu'on pourrait se poser est celle de savoir, si ce qui n'a pas abouti en 2015 peut à présent résoudre la crise au Soudan du Sud ?

B. Les perspectives de sortie de crise

Le contexte économique et socioculturel dans lequel cet accord a été adopté semblent être de véritable obstacle à sa mise en œuvre. C'est pourquoi d'autres solutions et démarches plus réalistes devraient être entreprises parallèlement pour une sortie de crise

1- Les probabilités des risques liés à la mise en œuvre du nouvel accord

Le 12 septembre 2018, le président Salva kiir et son rival 'Riek Machar, ont conclu un énième traité pour mettre fin à la guerre civile qui ravage le Sud Soudan depuis décembre

⁵¹ <http://www.adiac-congo.com/content/soudan-du-sud-reprise-des-negociations-entre-les-protagonistes-de-la-crise-79032> (consulté le jeudi 03 janvier 2019 à 21h 12).

2013. Le partage forcé du pouvoir ‘avec la quasi assurance d’un pillage concerté, sanctionne l’échec des tentatives armées d’accaparement de la direction et des ressources du pays par les protagonistes. Après une centaine des violations de cessez-le feu et accords antérieurs, le doute plane sur les chances de succès de l’actuel processus, tant le martyr du peuple sud soudanais semble sans fin⁵².

Cette analyse, s’articule autour des principaux éléments de l’accord tout en tenant compte de l’évolution de la situation depuis sa signature et les perspectives de sa mise en œuvre pour l’avenir. L’accord revitalisé de septembre 2018, s’articule autour de 8 points essentiels: le cantonnement (chapitre I) ; le cessez-le-feu permanent et l’accord de sécurité transitoire (chapitre II) ; la reconstitution et l’assistance humanitaire (chapitre 3) ; la répartition des ressources économiques et financières (chapitre 4) ; la justice, la responsabilité, la réconciliation et la réparation (chapitre 5) ; les mécanismes de gouvernance permanent (chapitre 6) ; la commission mixte de suivi et d’évaluation (chapitre 7) et la valeur juridique et procédure de modification de l’accord (chapitre 8). Contrairement à celui de 2015, cet accord semble être prometteur en ce sens qu’il aborde en profondeur les aspects les plus sensibles du conflit. Cependant, les différents points abordés ne sont pas à l’abri d’une potentielle violation par les parties ce qui est déjà prévisible à travers les réalités sur le terrain.

- Sur le plan sécuritaire

Les dispositions de l’accord sur le point de vue sécuritaire sont les plus urgentes et exigent une intervention des signataires. Jusqu’à présent, ce point de l’accord n’a été observé que de manière partielle. Les observateurs du cessez-le-feu ont signalé qu’ils perçoivent une réduction globale de la violence dans tout le pays, à l’exception de Wau et de certaines parties de l’Équatoria⁵³. Bien que les efforts déployés par les parties afin de manifester publiquement leur engagement envers l’accord soient probablement un facteur de réduction des niveaux de violence actuelle, il est également important de reconnaître que la saison des pluies au Soudan du Sud (habituellement entre mai et janvier) voit souvent une réduction des opérations à plus d’une grande échelle étant donné que les routes deviennent impraticables. L’apogée de la saison

⁵² <https://www.diploweb.com/Afrique-Sud-Soudan-une-geopolitique-du-malheur.html>

⁵³ Rapport of Ceasefire and Transitional Security Arrangements Monitoring and Verification Mechanism

sèche : saison des combats (de mars à mai) testera le niveau d'engagement réel des parties dans la réduction des combats.

- Sur les mesures liées au cantonnement

Les tensions concernant le cantonnement commencent déjà à prendre forme. En 2015, après la signature de l'ARCSS, les sites de cantonnement ont été une source importante de tensions qui a entraîné des affrontements entre les forces gouvernementales et les forces de l'opposition et a été l'un des facteurs à l'origine de la chute du Gouvernement d'Union nationale de transition, en juillet 2016. Il y a un déséquilibre fondamental des incitations entre les parties envers l'accord en ce qui concerne le cantonnement. En décembre 2018 par exemple, Machar ordonne à ses forces de commencer à se regrouper dans ces sites. De même que les dirigeants d'autres groupes d'opposition, il a l'intention d'accumuler des "points " politiques positifs, d'attirer les ressources (nourritures et médicaments) dont ses forces manquaient auparavant et le recrutement de nouveaux opposants. Se retrouver sur un site de cantonnement est perçu comme la première étape du processus d'insertion officielle dans l'armée. Cela ne semble pas être le cas des forces gouvernementales pour plusieurs raisons: premièrement, ses principales forces n'ont pas besoin du cantonnement pour accéder aux ressources ; deuxièmement, Kiir est bien conscient des avantages que Machar tire d'un tel processus par rapport à ses forces ; troisièmement, il n'est pas tenté de révéler la taille de ses forces, ni leur disposition, car cela encouragerait l'opposition à rechercher la parité et favoriserait probablement le recrutement de nouveaux opposants. D'autre part, révéler le nombre exact de soldats constituerait un désavantage stratégique en cas de retour au combat.

- Sur la fusion des groupes armés et le partage du pouvoir entre les élites

Une fusion complète des forces du gouvernement et de l'opposition minerait le contrôle des Dinkas sur le secteur sécuritaire par la réintégration d'un grand nombre de Nuer, de Shilluk et des Équatoriens, ce qui limiterait l'intérêt du gouvernement à poursuivre l'intégration totale. Les parties sont toutefois susceptibles de promouvoir publiquement l'idée d'une fusion complète, en présentant le manque de progrès comme le résultat de l'insuffisance des ressources disponibles pour faire pression sur les donateurs et contrecarrer les critiques.

Pour ce qui est du partage du pouvoir, l'accord prévoit l'augmentation du nombre de vice-présidents. En théorie, ils réuniraient diverses parties au conflit pour superviser la mise en œuvre de la paix. Toutefois, les dispositions relatives au partage du pouvoir soulèvent également des préoccupations quant à l'inefficacité potentielle du processus de décision, à la concentration du pouvoir au sein de la présidence et au risque d'impasse et de désaccords entre les parties.

- Sur la réforme structurelle liée aux questions foncières

L'accord contient un programme de réforme ambitieux qui englobe des questions très sensibles de gouvernance et de contrôle des ressources. Parmi elles se trouvent les questions relatives au nombre et aux frontières des États. La décision unilatérale de Kiir d'augmenter le nombre d'États de 10 à 28, puis à 32, a été un facteur significatif qui a contribué à déstabiliser l'accord de 2015. Kiir s'est toujours opposé à la révision de son décret, qu'il considère comme un gain crucial de la guerre, qui renforce son contrôle (et celui des Dinka) sur le pays.

En janvier 2019, tout porte à croire que Kiir continuera de rejeter toute négociation sur ce point, malgré l'inclusion d'une commission de délimitation indépendante dans l'Accord.

- Sur les questions de responsabilité et de réparation en lien avec l'économie du pays

Les incitations des différents acteurs à participer à l'accord sont étroitement liées à la répartition des revenus que chaque partie anticipe de l'accord. Or les analystes prédisent la chute des prix du pétrole en 2019, les revenus prévus des parties seraient affectés, ce qui réduirait leur intérêt à rester.

Concernant la responsabilité et la réparation des dommages causés, il faut noter qu'à cause de la faiblesse de la recette du gouvernement, il est très peu probable qu'il fournisse des ressources pour permettre à la justice de rechercher les auteurs des violations et leur demander des comptes. La mise en place d'un tribunal hybride et le prononcé des premières condamnations exigeront probablement des années et plusieurs centaines de millions de dollars. A défaut des ressources économiques nécessaires, la transition va probablement se dérouler sans aucune possibilité d'engager la responsabilité de qui que ce soit encore moins l'indemnisation des victimes, comme prévu dans l'accord. Il faut donc prévoir que la communauté internationale pourrait être encore accusée de ne pas suffisamment soutenir l'accord, lorsqu'il apparaîtra que l'aide extérieure ne suffira pas à combler le déficit.

Ces risques sont la manifestation du manque de volonté réelle des parties de maîtriser le territoire, d'assurer le bien-être à sa population, de construire une Nation et d'échapper aux intrigues de ses voisins. Nous sommes en présence d'un des cas les plus aboutis d'Etat failli avant même que d'avoir existé. En réalité, les belligérants signent les accords dans le simple but de se conformer aux exigences extérieures qui deviennent de plus en plus sévères⁵⁴. Le gouvernement de Kiir parle même d'une ingérence de la part de l'IGAD qui est l'organe de proximité mais plusieurs membres sont parties pris au conflit ce qui biaise les négociations. En effet, l'*Ouganda* dont les rebelles participent au conflit ne peut être pris comme impartial et cela suscite des méfiances. Cependant l'Ethiopie semble s'être imposée comme médiateur aux vues des accords conclu sous son égide au détriment de l'Egypte. Cependant l'échec dans la mise en œuvre des accords déjà paraphés démontre les limites de son action. En effet, les points essentiels de l'accord ont été remis en cause par *Djouba*. Il s'agit notamment du partage du pouvoir.

L'*Union Africaine*, l'organe continentale essaye d'y remédier par des sanctions et des injonctions mais son impact reste minime. En effet, les sanctions économiques et personnalisées qu'elle prononce n'ont pas les effets escomptés et peuvent dans certains cas rompre le dialogue avec les protagonistes.

Le *Conseil de Sécurité des Nations Unies*, il intervient pour la protection des civils et aider à l'acheminement de l'aide humanitaire. Mais certains observateurs sont sceptiques quant à son impartialité. En effet, taxée d'être à la merci des plus grands contributeurs que sont les USA alliés de l'Israël, l'ONU serait là juste pour la protection des intérêts de ces derniers qui se résumerait à maintenir ce pays de civilisation chrétienne au sein d'une zone très islamisée, l'enjeu étant de civilisation. En tout état de cause, la présence de cette organisation a permis de porter secours aux populations civiles. La mission des Nations Unies au Soudan (*MINUSS*) veille à la protection des civils et à la mise en œuvre des accords entre belligérants⁵⁵. Plus, créé le 11 Juin 2015 à la suite de l'élargissement de l'IGAD à d'autres pays considérés comme partenaires dans la résolution du conflit sud soudanais. Il s'agit de l'Union Européenne, la Chine, le Royaume uni, les USA et la Norvège. De son côté, l'opposition accuse l'IGAD de ne pas être impartial car des membres comme l'Ouganda et le Kenya fourniraient des armes au

⁵⁴ Les résolutions 2206 de 2013 et 2241 de 2015 des Nations Unies

⁵⁵ Elle a été instituée avant l'indépendance et maintenue par la Résolution 1996 de Juillet 2011 et son mandat réadapté par la résolution 2155 de Mai 2014.

gouvernement. Aussi, Machar estime que lors de son invitation à la signature de l'accord en 2018, l'IGAD n'a pris aucune mesure visant à le protéger, c'est pour cette raison qu'il n'a pas pris le risque de rester à Juba après la signature de l'accord.

Toutes ces considérations nécessitent l'intervention d'une autre démarche parallèle pour une résolution de la crise

2- Démarches pour remédier contre les risques liés à l'application de l'accord

Il s'agit des démarches à entreprendre tant sur le plan international que sur le plan national.

Sur le plan international, l'ONU devrait s'abstenir de multiplier les menaces à l'égard de ce jeune Etat qui, malheureusement, est mal parti depuis son indépendance. Certes ces menaces poussent les parties à signer des accords mais ces signatures sont loin d'être l'expression de la volonté de toute la population. C'est pourquoi il serait judicieux d'appuyer une démarche interne et sous régionale, qui amènerait les acteurs à surpasser la dimension juridique du problème et à rechercher les causes sous-jacentes de la crise.

Il est évident que l'ethnocentrisme est un facteur fondamental voire le premier indice déterminant dans le conflit au Soudan du Sud. C'est pourquoi il est indispensable d'amorcer un processus de réconciliation nationale qui mettra en avant une réflexion entre les protagonistes sur la question ethnique et ses implications, d'autant plus que toutes les forces de l'opposition ne sont plus sous le commandement effectif de Riek Machar⁵⁶. Dans cette démarche, le pouvoir des chefs tribaux pourrait être mis à profit en tant que médiateurs nationaux, en raison de leur capacité morale à amener les antagonistes vers un terrain d'entente. En effet, les Dinkas et les Nuers obéissent à leur chef tribal respectivement appelés « Bany Bith » et « Kuar Kwac », qui sont médiateurs dans toutes sortes de conflits. Leurs lieux de résidence sont sacrés, et tout coupable qui cherche refuge dans leurs résidences est épargné par la partie offensée. Leurs décisions considérées comme sacrées sont souvent le dernier recours pour une conciliation qui aurait du mal à aboutir. Certes il s'agit d'autorités tribales dont la sphère de pouvoir se limiterait

⁵⁶Plusieurs hauts placés militaires n'obéissent plus aux ordres de Machar et tirent individuellement profit du conflit. Des enquêtes récentes ont révélé que ces chefs militaires étaient à l'origine de la violation des accords de cessez-le-feu de 2014

à leur tribu, mais il faut noter que leur influence tend à s'adresser à une cible plus large et ils sont très écoutés. Ces éléments pourraient être inclus dans un nouvel accord de paix, établi sur la base du consentement du nouveau gouvernement qui serait mis en place.

La lutte continue pour le pouvoir est une autre cause interne du conflit. L'une des solutions qu'on pourrait aussi envisager est la division fonctionnelle et géographique du pouvoir et l'intervention du texte législatif ou règlementaire sur la répartition claire des compétences. Cela permettrait en effet de tenir compte des exigences de l'une ou l'autre des parties et de réduire les tensions, pour de ce fait limiter les dégâts humains.

Par ailleurs, la géostratégie constitue un pôle déterminant dans l'enlisement de ce conflit. Le Soudan du Sud est en effet réputé d'être détenteur d'une très grande réserve de l'or noir, ce qui suscite non seulement l'intérêt de certaines puissances internationales mais aussi celui de certains Etats voisins⁴³. Promouvoir un intérêt commun par rapport à cette activité pétrolière rémunératrice serait une façon d'aplanir les divergences existantes entre les membres de la population et de contribuer à la résolution du conflit au Soudan du Sud.

Il reste également à renforcer la participation de la société civile aux réunions d'information et aux sessions informelles. Les Organisations Non Gouvernementales et associations locales constituent les porte-voix des « sans-voix » et sont ainsi bien placées pour relayer les préoccupations des populations civiles qui n'ont souvent pas l'occasion de se faire entendre. Les Sud-soudanais attendent en effet de pouvoir avoir accès sans discrimination à l'emploi, aux services publics et au partage des ressources. Ils réclament des mesures de nature à sanctionner la pratique de la corruption et la mauvaise gestion des fonds publics qui restent extrêmement généralisées et privent les minorités des richesses du pays. L'arène politique gagnerait, en outre, à ne plus mettre à l'écart les partis politiques considérés comme ayant eu des affiliations antérieures avec le régime de Khartoum et qui, de ce fait, suscitent encore de la méfiance. Comme en 1997, le Conseil des Églises du Soudan (SCC) a la capacité de promouvoir le vivre-ensemble et la coexistence pacifique en réconciliant les communautés opposées du fait des combats entre factions au travers de pourparlers engagés pour rétablir le dialogue interpersonnel (people to people). Initié au niveau de la base populaire, le « people to people » est essentiellement un processus de restauration de la paix à partir des communautés pour qui la stabilité est plus que jamais nécessaire.

CONCLUSION

En définitive, le conflit sud soudanais a fait plus de tort à la population que de libération tant attendue par les soudanais au la proclamation de l'indépendance. Le bilan est lourd en perte de vies humaines. Il est donc urgent que les principaux acteurs impliqués dans ce conflit prennent conscience de l'impact de la recherche effrénée du pouvoir sur le sort du nouvel État. Les solutions proposées à la fois par les institutions internationales et régionales ne peuvent être effectives que si les premiers concernés prennent fermement la décision d'arrêter de se battre les uns contre les autres et d'unir leur force à la réalisation d'un objectif unique : La paix. L'exemple de cette recherche de paix a incité le pape François de baiser les pieds de ses rivaux politiques pour leur implorer de renoncer à la guerre, nous montre combien de fois il est primordial de se faire la paix surtout pour le bien-être de la population.

De même, l'IGAD est pressenti comme le médiateur favori dans la résolution de ce conflit, il est donc primordial que cette institution à travers ses Etats membres fassent preuve d'une impartialité et formule clairement leur volonté à participer au processus de pacification du Soudan du Sud.

C'est seulement à ce prix que la région sud soudanaise peut espérer tirer des fruits de son indépendance et en jouir paisiblement.

REFERENCES

Ouvrages et articles

Ouvrages spécifiques

- LAVERGNE M., Sud-Soudan : guerre tribale, Jihad islamique ou genèse de la nation ? in la nation et le territoire le territoire, lien ou frontières ? tome 2, l'Harmattan, Paris,
- STORA-CALTE C., Pétrole dans les deux Soudan. Production, répartition et exploitation des champs pétroliers, dans Afrique contemporaine 2013/2 (n° 246), pp. 119 à 120
- TUBIANA J., Soudan du Sud, Malgré la paix, la guerre continue, in Alternatives Internationales. Quel monde en 2016 ? Grenoble, n°18, janvier 2016, pp. 76 – 77

Rapports et articles

- Rapport publié en 2014 par ACORD et CCFD sous le titre : « Des sociétés prises au piège, Conflit et enjeux régionaux. Tchad, République centrafricaine, Soudan, Soudan du Sud ».
- Rapport of Ceasefire and Transitional Security Arrangements Monitoring and Verification Mechanism
- Mission des Nations Unies au Soudan du Sud
- 23ème sommet extraordinaire de Nairobi du 27 Décembre 2013
- Adolphe AGENONGA CHOBER, Soudan du Sud : nouvel épice centre des menaces régionales ? Diagnostic des dynamismes complexes, note d'analyse politique, p.7. ;μ
- Afrique contemporaine, 2013/2 n° 246, pages 119 à 120, « pétrole dans les deux soudans : production, répartition et exploitation des champs pétroliers », Carole STORACALTE
- Afrique contemporaine, vol. 246, no. 2, 2013, pp. 112-113. « Les frontières entre le sud et le nord du Soudan. Des enjeux territoriaux majeurs à négocier », Delmet, Christian.
- Afrique contemporaine, le sud soudan est-il bien armé pour sa survie ? n°246 (2013) p. 14 ; « Le Soudan d'un conflit à l'autre », Marshall, L. ; F. Gaulme

- Observatoire des Enjeux Politiques et Sécuritaires dans la Corne de l’Afrique, Note 11 : « l’Autorité Intergouvernementale pour le Développement : une solution d’avenir ? » Août 2015, p.p. 24-25, Patrick FERRAS.
- Diploweb.com : Géopolitique, stratégie, relations internationales et cartes, 25 août 2013, p.3 et s. « Soudan : la guerre secrète américano-chinoise » ; Sévérin TCHETCHOUA TCHOKONTE
- Les Études du CERI, n° 107-108, septembre 2004, p. 4. ; Marshall, L., « Le Soudan d’un conflit à l’autre ». ✓ Serge MICHEL & Michel BEURET, La Chinafrique. Pékin à la conquête du continent noir, Paris, Grasset et Fasquelle, 2008, p.p. 242-243

Documents juridiques

- Les résolutions 2206 de 2013 et 2241 de 2015 des Nations Unies
- Nkosazana Dlamini-Zuma, Présidente de la Commission de l’UA, au 27e sommet des chefs d’Etat de l’Union africaine (UA), tenu du 17 au 18 juillet 2016 à Kigali.
- Revue Afrique contemporaine N°246 « le Sud-Soudan est-il bien armé pour sa survie ? », Dir. Rémi Genevey, Agence Française du développement, Paris, p.26
- The Transitional Constitution of the Republic of South Sudan, 2011

Mémoire de recherches

- Agenonga Chober, Le processus de l’autodétermination du Soudan du Sud : enjeux et problèmes, Travail de Fin de Cycle en Relations Internationales, Faculté des Sciences Sociales, Administratives et Politiques, Université de Kisangani, 2010-2011, pp.22-23.
- Sidi SADY, La résolution des conflits en Afrique, Thèse de Doctorat d’Etat en Sciences politiques, Université Cheikh Anta Diop, Dakar, 2003, 281 p.

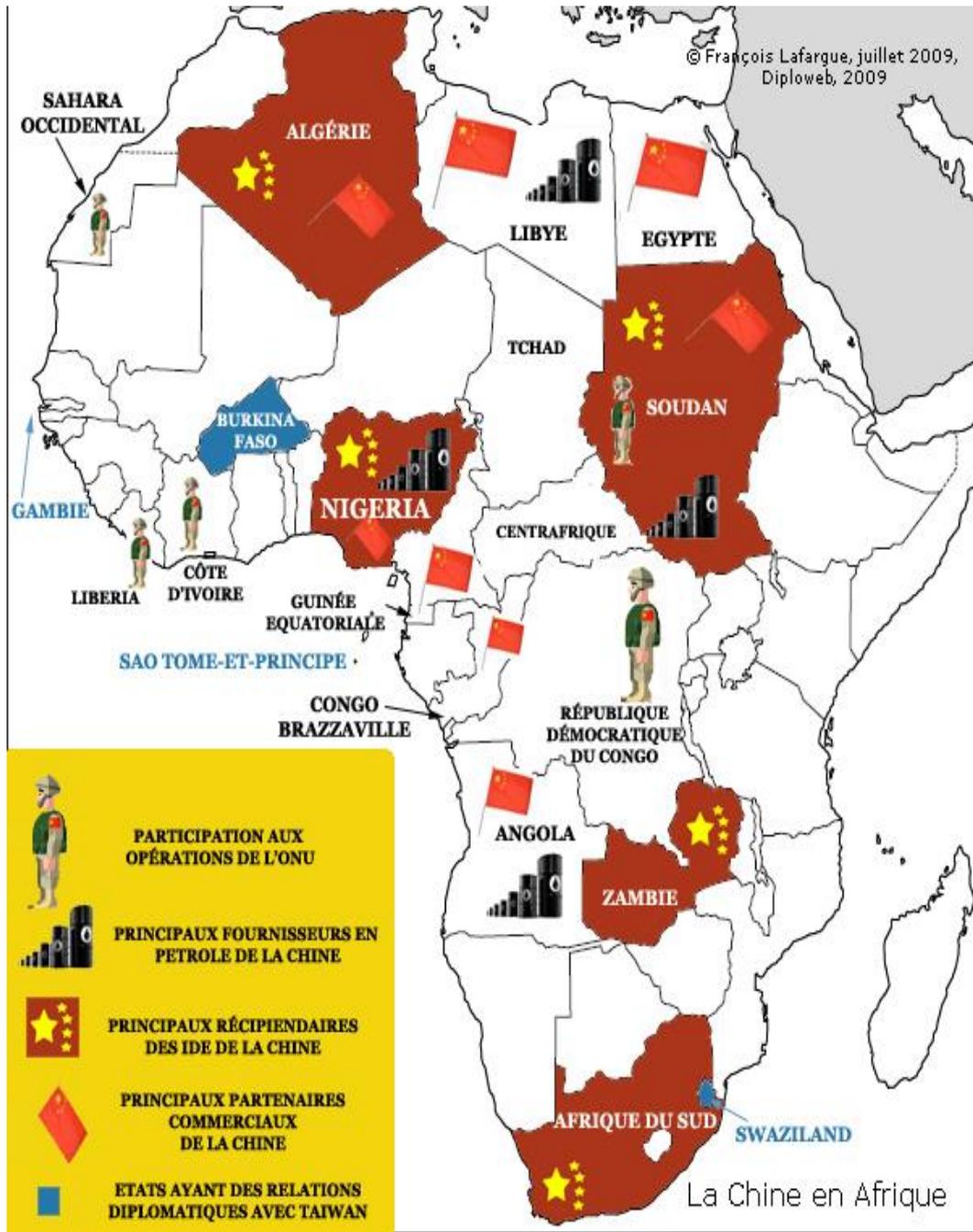
Déclarations et résolutions du Conseil de Sécurité

- Extrait résolution 2155, adoptée par le Conseil de sécurité à sa 7182e séance, le 27 mai 2014.
- IGAD, Agreement to Resolve the Crisis in South Sudan, Addis Ababa, 9 May 2014
- Résolution 2206 adoptée par le Conseil de sécurité à sa 7396e séance, le 3 mars 2015
- Résolution du 16 septembre 2011 adoptée par le Conseil de sécurité à sa 6620e séance, le 16 septembre 2011
- Résolution 2406 adoptée par le Conseil de sécurité à sa 8204e séance, le 15 mars 2018

- Déclaration du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Jean-Pierre Lacroix du 24 janvier 2018
- Résolution 1996 adoptée par le Conseil de sécurité à sa 7091e séance, le 24 décembre 2013.
- Résolution 2132 du Conseil de Sécurité adoptée en sa 7091e séance, le 24 décembre 2013

Webographie

- <http://www.axl.cefan.ulaval.ca/afrique/soudan-Sud.htm>
- <https://igad.int>
- <https://www.cairn.info/revue-afrique-contemporaine-2013-2-page-112.htm>
- https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000036650333
- <http://www.adiac-congo.com/content/soudan-du-sud-reprise-des-negociations-entre-lesprotagonistes-de-la-crise-79032>
- <https://news.un.org/fr/focus/soudan-et-soudan-du-sud>
- <https://news.un.org/fr/story/2018/01/1002371>
- https://www.google.com/search?q=carte+du+soudan&client=firefox-b-d&tbm=isch&source=iu&ictx=1&fir=nwbrzi9pfzepem%253a%252ctq0roely9tvbpm%252c_&usg=ai4_kqhhd_b_nkad6a2hbaxa61halctpqq&sa=x&ved=2ahukewidzv6nkbvgahwqx4ukha5rcnoq9qewanoecamqca#imgsrc=5s1q8x7s5uesrm
- <https://africacenter.org/fr/spotlight/bilan-de-laccord-revitalise-sur-la-resolution-du-conflit-au-soudan-du-sud/>
- <https://www.memoireonline.com/07/09/2425/Le-panafricanisme-dintegration-comme-reponse-aux-problemes-securitaires-africains.html>
- <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/soudan-du-sud/presentation-du-soudan-du-sud>



Source: <https://www.bing.com/images/search?view=detailV2&id=F022BCAF609EF31FFA7F0EF8A651268B80837BDD&thid=OIP.At1tTHRB9xpHz8XsRPJoFwHaHx&mediaurl=http%3A%2F%2Fwww.diploweb.com%2FIMG%2Fjpg%2Flafarguecartechineafrique2.jpg&exph=630&expw=600&q=la+chine+et+le+soudan&selectedindex=89&cbir=sbi&ajaxhist=0&vt=0&eim=1,2,6>